



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS
SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



J. DUPENLOUP

■ Les chalets de Bouyans (1 670 m), des familles Girard (Nantchenu) et Martin-Cocher (Les Ponts) ; 29 décembre 2013.

Dans la combe de Bellard

Au terme d'un 1^{er} tour marqué par des participations massives (plus de 92,5 %) : Saint-Colomban a fait le choix de la jeunesse, Saint-Alban celui d'une autre gouvernance

► SAINT-COLOMBAN

Le électeurs de Saint-Colomban avaient le choix entre la liste « Consolidons - entreprenons - avançons, Ensemble pour Saint-Colomban » conduite par Pierre-Yves Bonnivard, conseiller municipal sortant, président de la communauté de communes de la vallée du Glandon jusqu'à son élargissement aux communes du canton de La Chambre (7 janvier 2014), la liste « Agir autrement pour Saint-Colomban » conduite par René Mugnier, ancien maire de Saint-Colomban (1989-1995 et 2001-2008), et un candidat isolé : Michel Favre-Trosson(*).

Dès le 1^{er} tour, où la participation a atteint 92,51 % (dépassant largement le précédent record établi en 1983 : 88,92 %), tous les candidats de la liste de Pierre-Yves Bonnivard ont été élus recueillant entre 174 et 207 voix sur 304 suffrages exprimés. Au total, ces candidats ont obtenu 2 168 voix (64,83 % des suffrages exprimés).

La liste présentée par René Mugnier a obtenu 1 043 voix (31,19 %) et Michel Favre-Trosson, qui n'a publié ni profession de foi, ni programme..., 48 voix (1,44 %). Le nombre de voix non attribuées (lorsqu'un nom sur une liste est barré et non remplacé, ou qu'un bulletin ne comporte pas 11 noms, ce qui peut être assimilé à un type de vote blanc « exprimé »), a atteint 2,48 % (83 voix).

Sur les 11 candidats élus (moyenne d'âge : 48 ans), seuls 4 ont déjà exercé des fonctions municipales : Pierre-Yves Bonnivard, Anne-Karine Favre-Bonté et Patrick Martin-Fardon (entre 2008 et 2014) et Gilbert Pautasso (1971-1977). A noter la première élection d'un conseiller municipal à double nationalité (Arnaud Jansen, franco-hollandais), et la présence sur la liste électorale, pour la première fois aussi, d'électeurs non français (Hollandais résidents à Lachenal, hameau qui a 3 conseillers, La Pierre, Nantchenu, Lachal et Les Ponts n'en ayant aucun).

Trois raisons peuvent expliquer l'écart considérable enregistré entre les deux listes (et jamais observé avec 2 listes complètes en présence) : d'abord, la volonté d'une grande partie de l'électorat de sortir d'une alternance identique depuis 1989 avec Maurice Bozon et René Mugnier, tour à tour, deux fois maire. Ensuite, probablement aussi, le désir de parier sur la jeunesse, la liste élue proposant 6 candidats sur 11 de moins de 40 ans contre seulement 2 pour la liste adverse. Enfin, inévitablement,

sont venues s'ajouter des problèmes de personnes.

Avec cette élection se clôt un chapitre ouvert en 1971 par l'élection de Francis Martin-Fardon. Une nouvelle génération est alors apparue à ses côtés qui depuis, sans discontinuer, conduit les affaires communales et districale. (On remarquera que l'intercommunalité villa-ro-villarinch - sans les ressources de laquelle le développement de la vallée (tel qu'il est aujourd'hui, peut-être discutable et souvent discuté...) n'aurait pas été possible quel que soit le volontarisme des élus du moment... - prend aussi fin cette année avec son extension aux autres communes du canton.)

Des dossiers sensibles attendent les nouveaux conseillers (lire page 3) : le paiement des pénalités en cours (ou leur investissement sur le domaine skiable) et le renouvellement de la délégation de services public pour la gestion des remontées mécaniques ; l'immobilier ; la coopération avec Saint-Alban ; la réorganisation des services techniques ; etc.

Sans compter, comme le disait un conseiller fraîchement élu, « qu'il faudra faire beaucoup avec peu d'argent. »

(*) Pour la première fois dans les communes de moins de 1 000 habitants, il fallait se déclarer à la préfecture pour être candidat. Yves Bonnivard a effectué cette démarche mais ne s'est pas présenté au scrutin. Il a néanmoins recueilli 2 voix.

RÉSULTATS

■ PREMIER TOUR (23 mars 2014) : I., 334 ; V., 309 ; A., 25 (7,49 %) ; bulletins blancs ou nuls : 5 ; E., 304.

- **Liste Ensemble pour Saint-Colomban (2 168 voix, 64,83 % ; 11 élus)** : Pierre-Yves Bonnivard (c.s.), 207 (élu) ; Patrick Martin-Fardon (a.s.), 207 (élu) ; Arnaud Jansen, 204 (élu) ; Emmanuel Bellot-Mauroz, 201 (élu) ; Anne-Karine Favre-Bonté (a.s.), 200 (élu) ; Gilbert Pautasso, 198 (élu) ; Marcel Malburet, 197 (élu) ; Sandrine Ramos Camacho, 194 (élu) ; Cédric Émieux, 193 (élu) ; Angèle Martin-Cocher, 193 (élu) ; Philippe Martin-Cocher, 174 (élu).

- **Liste Agir autrement pour Saint-Colomban (1 043 voix, 31,19 %)** : Valérie Favre-Teylaz, 102 ; Gérard Mugnier, 101 ; René Mugnier, 100 ; Stéphanie Lafaurie, 99 ; Norbert Combet (c.s.), 97 ; Daniel Émieux, 96 ; Patrick Rostaing-Troux, 96 ; Patrick Louadoudi, 93 ; Claude Aimé, 90 ; Sébastien Sornet, 85 ; James Martin-Fardon, 84.

- **Candidats isolés** : Michel Favre-Trosson, 48 (1,44 %) ; Yves Bonnivard, 2 (0,06 %) (lire ci-dessus).
- **Voix non attribuées** : 83 (2,48 %).

■ Après le décompte des voix, de gauche à droite : René Mugnier, Patrick Louadoudi et Pierre-Yves Bonnivard.

► SAINT-ALBAN

Deux listes étaient opposées qui comprenaient chacune des conseillers sortants : 3 de la majorité (liste « Bien vivre à Saint-Alban » conduite par le maire sortant, Maurice Darves-Bornoz), 3 de l'opposition (liste « Saint-Alban, réussir ensemble », conduite par Jacqueline Dupenloup, conseillère sortante).

Au 1^{er} tour (avec une participation de 93,21 %, un record dans le département ; en 2008 la participation avait été de 92,55 % au 1^{er} tour et de 96,81 % au second tour avec une vingtaine de votants supplémentaires), 6 candidats de la liste d'opposition ont été élus : Jacqueline Dupenloup, Jean Bijasson, Annie Bordas, Daniel Quézel-Ambrunaz, Nicole Roche et Patricia Valcke.

Au total, les candidats de cette liste (tous résidents permanents, une première depuis longtemps aux Villards) ont obtenu 540 voix (51,09 % des suffrages exprimés) contre 509 (48,16 %) à la liste adverse qui a réussi à faire élire Gilberte Girard, adjointe sortante. Sur 151 suffrages exprimés il y a eu 142 listes complètes, et Saint-Alban est une des rares communes de Savoie où aucun bulletin de vote n'a été déclaré nul.

Comme en 2008, l'élection s'est jouée à 3 ou 4 voix près. Le conseil municipal va donc enregistrer une nouvelle alternance (depuis 1995, il y a eu un nouveau maire à chaque mandat).

Sur les 7 candidats élus (moyenne d'âge : 61 ans), 2 vont entamer leur premier mandat (Nicole Roche et Jean Bijasson), et il y aura 5 femmes (3 sur 11

à Saint-Colomban). Voilà qui aurait sans doute réjouit Virginie Cartier-Lange (Premier-Villard) qui fut la première Villarinch élue dans un conseil municipal (en 1947, à Saint-Alban).

Trois hameaux n'ont pas de conseiller (L'Église, le Mollard et le Pied des Voutes), le Premier-Villard en aura 3.

Enfin, si, aux Villards, la seule réunion publique ouverte au débat s'est déroulée à Saint-Alban (le 15 mars), c'est à Saint-Alban aussi que, dans la nuit du 21 au 22 mars, un tract anonyme signé par un « mystérieux » « Groupe de vigilance citoyenne » a été distribué dans les boîtes aux lettres et adressé à quelques électeurs par voie postale.

RÉSULTATS

■ PREMIER TOUR : I., 162 ; V., 151 ; A., 11 (6,79 %) ; bulletin blanc ou nul : 0 ; E., 151.

- **Liste Saint-Alban, réussir ensemble (540 voix, 51,09 % ; 6 élus)** : Jacqueline Dupenloup (c.s.), 79 (élu) ; Daniel Quézel-Ambrunaz (c.s.), 79 (élu) ; Annie Bordas, 78 (élu) ; Nicole Roche, 78 (élu) ; Patricia Valcke, 77 (élu) ; Jean Bijasson, 76 (élu) ; Michel Donda, 73.

- **Liste Bien vivre à Saint-Alban (509 voix, 48,16 % ; 1 élue)** : Gilberte Girard (a.s.), 76 (élu) ; Maurice Darves-Bornoz (m.s.), 74 ; Irénée Darves-Blanc (c.s.), 73 ; Denis Jamin, 73 ; Serge Tardy (c.s.), 72 ; Donatello Bastié, 71 ; Stéphanie Chaboud-Crouzaz, 70.

- **Voix non attribuées** : 8 (0,76 %).

La composition des conseils municipaux

Les nouveaux conseils municipaux se sont réunis le 28 mars 2014 (Saint-Colomban, lire p.13) et le 29 mars 2014 (Saint-Alban, lire p.15) pour élire le maire et les adjoints.

► SAINT-ALBAN

- **Maire** : Jacqueline Dupenloup (59 ans, Le Premier-Villard). Professeur des écoles, retraitée. [Effarée par l'esprit de clan qui divise, selon elle, la société à Saint-Alban, des simples relations humaines à la gestion municipale, Jacqueline Dupenloup s'est fixée comme objectif « d'effectuer un travail de conciliation » pour rassembler les gens, rétablir une confiance, et renouer le dialogue pour débattre de façon apaisée des affaires publiques. Tout son savoir-faire pédagogique ne sera pas de trop.]

- **1^{er} adjoint** : Daniel Quézel-Ambrunaz (76 ans, Le Frêne). Professeur, retraité.

- **2^{er} adjoint** : Anne-Karine Favre-Bonté (41 ans, Le Martinan). Monitrice de ski, agricultrice.

- **3^{er} adjoint** : Patrick Martin-Fardon (49 ans, Le Chef-Lieu). Commerçant.

- Emmanuel Bellot-Mauroz (50 ans, Valmaure). Artisan exploitant de centrales hydroélectriques.

- Sandrine Ramos Camacho (40 ans, Lachenal). Informaticienne.

- Cédric Émieux (40 ans, Lachenal). Ingénieur en microélectronique.

- Arnaud Jansen (27 ans, Lachenal). Traducteur-interprète et skiman.

- Marcel Malburet (67 ans, Les Roches). Ingénieur technico-commercial, retraité.

- Angèle Martin-Cocher (26 ans, Le Comberousse). Conseillère financière.

- Philippe Martin-Cocher (54 ans, Le Martinan). Responsable logistique.

► SAINT-COLOMBAN

- **Maire** : Pierre-Yves Bonnivard (29 ans, Le Châtelelet). Encadrant technique d'insertion et pisteur-secouriste. [« Je suis prêt ! » Cette réponse faite, deux jours après son élection, à



Dans les deux communes, les nouveaux conseillers municipaux sont unanimes : « il faut œuvrer à recréer du lien social, pour mieux vivre ensemble »

► SAINT-COLOMBAN

Trois problèmes vont arriver rapidement sur la table du conseil municipal de Saint-Colomban : d'abord l'immobilier, avec l'ouverture toujours retardée du Mollaret et le sort de la deuxième tranche de La Perrière ; ensuite les pénalités dues à la Satvac pour lits non construits avec cette question : faut-il les payer ou investir les sommes correspondantes sur le domaine skiable villarin ?, et cette perspective : le renouvellement de la délégation de service public pour la gestion du domaine skiable qui arrive à échéance le 31 août 2016 ; enfin, la mise en place d'une coopération intercommunale avec Saint-Alban pour gérer les compétences délaissées par la nouvelle communauté de communes du canton de La Chambre (4C).

Sur l'immobilier, le programme de l'équipe appelée à la tête de la commune indique : « La priorité sera donnée à l'avancement et à la finalisation des lits en cours de réalisation au Mollaret. La réhabilitation et la modernisation des appartements de La Perrière seront programmées. Nous ferons en sorte de régler le problème du bâtiment G. Le projet de front de neige de la station de ski, avec commerces et lits touristiques, sera élaboré avec des investisseurs et consultation des riverains. Nous créerons une zone constructible pour faciliter l'accès à la propriété, une zone artisanale et agricole pour développer l'économie locale. Tout cela à l'échelle de la vallée de Villards et en concertation avec la population. »

La question des pénalités est abordée avec celle des finances : « Après la période faste qui a suivi la création du district des Villards en 1989, nous apporterons une rigueur accrue dans l'élaboration des budgets. Nous ciblons les priorités et nous maîtriserons les dépenses sans augmentation des impôts locaux. Nous envisageons de régler sous forme d'investissement sur le domaine skiable les pénalités dues jusqu'en 2016. La délégation de service public arrivant à échéance en 2016 nous souhaitons entamer la négociation [avec la Satvac] dès cette année afin d'élaborer un contrat sans pénalités financières. »

La collaboration avec Saint-Alban est plus laconique : « Nous travaillerons efficacement avec la 4C, nous défendrons les intérêts de la commune et de tous les membres de la communauté. Notre volonté sera de continuer à avancer avec Saint-Alban sur les compétences qui ne sont plus gérées par la 4C (pompiers, école, etc.). »

Les autres points abordés dans le programme concernent le tourisme et l'animation : « Les activités de loisirs, de sports et de nature, les manifestations d'envergure valorisant le patrimoine local seront soutenues, en relation avec la Maison du tourisme et les associations. Nous nous appuierons sur les manifestations existantes (TransMaurienne, Tour de France) et nous poursuivrons la mise en valeur du col du Glandon et de la chaîne de Belledonne (l'*« Écho des montagnes »*), nous utiliserons les remontées mécaniques pour le VTT, nous mettrons en valeur et entretiendrons les chemins de randonnée pour l'été et l'hiver (circuits VTT et parcours raquettes, circuits de découverte des hameaux, des chapelles, avec signalétique appropriée). Des aménagements de la base de loisirs seront programmés : extension de l'offre d'activités, mise en valeur des jeux, des terrains de pétanque, du mur d'escalade, aménagements pour le VTT et les activités freestyle... Nous remettrons en état le terrain de football de l'Échel pour y développer des animations estivales (...). »

« Nous redynamiserons la Maison du tourisme et fédérerons les parties prenantes et les associations au sein d'une organisation plus adaptée. La révision des éléments de communication, tels que la plaquette, et l'intégration des animations permettront de redonner un souffle nouveau à la structure et faciliteront l'accueil de la clientèle française et étrangère (...). Nous suivrons avec attention le dossier proposé pour la création d'un stade d'entraînement pour le slalom sur la piste de Rogemont. (...) Nous ferons de même pour la pratique de la luge dans des conditions de sécurité renforcées. »

A propos de l'agriculture (l'élevage), à noter une inflexion concernant la fumière dont le projet « sera à reconstruire en fonction des possibilités financières et des obligations de la commune »... Sur l'environnement : « Nous réhabiliterons les hameaux en les rendant plus attrayants visuellement par des actions d'ouverture du paysage. Nous réorganiserons le tri sélectif et le fonctionnement de la déchetterie pour favoriser l'accès aux Villarins tout en réduisant les coûts à la charge de la commune. »

Une partie importante du programme aborde « le lien social (...) et le mieux vivre ensemble » un thème qu'on retrouvait (avec les mêmes mots) dans les programmes de tous les candidats (l'un, à Saint-Alban, s'intitulant même : Saint-Alban vivre ensemble) preuve sans doute que la vallée pêche de ce côté là...

« Nous soutiendrons les manifestations existantes et les associations pour maintenir des activités ouvertes au plus grand nombre et attractives pour les résidents de tout âge : fête de la musique, Téléthon, élargissement des veillées en Belledonne, valorisation de notre patrimoine linguistique en concertation avec les associations de la commune et d'autres associations voisines. Nous maintiendrons, ferons la promotion et valoriserons l'arpitan, la langue régionale dont notre patois fait partie et qui est encore parlé par un certain nombre de Villarins. Nous mettrons à disposition une salle communale pour faciliter l'accès à des activités et services de soin et de bien-être (coiffure, esthétique, gym, yoga...). Nous rechercherons et aménagerons des locaux adaptés pour les associations : ACCA, jeunes, etc. »

« (...) Nous mettrons en place une navette hebdomadaire pour l'accès aux services du bas de vallée du canton (marchés, pharmacie...). Nous optimiserons le plan de déneigement élaboré en 2012 par la CCVG. Nous mettrons en place un démarchage pour une offre collective afin d'obtenir et proposer l'accès à des tarifs avantageux pour les résidents qui en éprouvent le besoin dans divers domaines tels que la mutuelle, assurance ... »

Enfin, prenant acte d'un manque dans ce domaine, le programme propose de revaloriser « l'activité commerciale de proximité. »

Autres services : « L'entretien régulier du matériel de lutte contre les incendies installé dans les hameaux sera programmé. Nous impliquerons la population en organisant pour les volontaires, en association avec le corps des pompiers, des initiations et des formations au matériel spécialisé. Nous accorderons une grande attention à la pérennité de notre école, de sa cantine et de son accueil périscolaire. Nous continuerons les investissements dans l'entretien des locaux et du matériel pédagogique. Nous ferons de même pour les projets et les activités d'ouverture (sports, activités culturelles...) proposés par le personnel enseignant. »

► SAINT-ALBAN

La seule réunion publique de la campagne électorale s'est tenue le 15 mars à Saint-Alban, organisée par la liste « Saint-Alban, vivre ensemble » conduite par Jacqueline Dupenloup. Une trentaine de personnes étaient présente, la plupart sympathisantes, pour discuter avec les candidats. Parmi ceux-ci, les trois conseillers sortants ont regretté l'absence de concertation du maire sortant (par exemple, le maire a refusé de leur communiquer les données du compte administratif 2013), et affirmé que, si leur liste était élue, une « autre pratique serait mise en place ». »

Sur ce point leur programme (« raisonnable et raisonnable ») indique : « Nous œuvrerons à faire travailler tous les membres du conseil municipal dans l'intérêt de la commune (...). [Pour une] gestion communale transparente [nous prendrons] en compte du mieux possible les suggestions des habitants sur la vie à Saint-Alban. [Nous informerons] les citoyens sur les projets et les finances de la commune, en particulier en remettant en route le journal municipal et la réunion publique annuelle. (...) [Nous redonnerons] la parole au public à l'issue des conseils municipaux. »

Sur l'intercommunalité : « La mise en place de la nouvelle communauté de communes à 14 implique de définir de nouvelles coopérations : en premier, dans la vallée des Villards, avec Saint-Colomban, puis avec les autres communes du canton. Saint-Alban devra prendre toute sa place (...) en veillant à ce que les spécificités des petites communes soient prises en compte. »

Plus précisément l'équipe s'engage à : « • informer le conseil municipal et les électeurs des principales décisions de la communauté de communes, consulter les conseillers municipaux avant les votes importants du conseil communautaire, dans lequel Saint-Alban a 2 délégués ; • établir un point précis sur les conditions financières d'entrée de notre commune dans la nouvelle intercommunalité ; • travailler dans la coopération avec les autres communes à des projets aux services des populations, comme cela s'est fait avec les syndicats intercommunaux (maison de retraite EPHAD, collège, etc.) ; • reprendre en pleine propriété et gestion les appartements de l'ancienne école du Premier-Villard et les gîtes du presbytère en fonction de l'historique de la CCVG (...) ; • mettre en place une collaboration avec Saint-Colomban pour l'école, le déneige-

ment, le tourisme (...), et plus si possible. »

Puis, Saint-Alban étant « une petite commune, une commune de montagne », le programme annonce : « Nous devons veiller tout particulièrement à développer la solidarité entre tous ses habitants... » Comment ?

« [En prenant] en compte les besoins des habitants, avec les employés communaux et tous les élus, en étant vigilants à leurs problèmes d'isolement, de transport, d'accès aux soins, de service de courrier ou de téléphonie... ; [en oeuvrant] à recréer du lien social en encourageant tout effort d'animation (soutenir les initiatives des associations, remettre en activité les prix de fleurissement...) et en suscitant quelques projets du CCAS. »

En dehors d'une pratique plus démocratique, l'équipe (qui affirme réunir « des compétences aussi diverses que nécessaires pour aller de l'avant : le dialogue pour fédérer les énergies, la mémoire de la commune, l'implication dans la conservation du patrimoine, l'expérience dans la conduite des travaux, la maîtrise financière. »), propose, sans « afficher d'engagements trompeurs que nous ne pourrions pas tenir » :

- « La (...) mise en accessibilité des bâtiments, publics et des établissements recevant du public, aux personnes handicapées. Notre gîte communal est fermé depuis un an car il ne répond plus aux normes de sécurité. Il faut donc réhabiliter les bâtiments communaux (mairie, café du Merlet) pour qu'ils puissent accueillir tous les publics et recréer un ou des gîtes répondant à la demande actuelle (...). »
- « Préserver et embellir notre patrimoine... Rénovation du clocher de l'église, étude d'un plan de sauvegarde de l'intérieur, restauration du monument aux morts, réfection du local poubelle du Chef-Lieu. »
- « Route du Replat : réaliser les cunettes sur la partie basse. Sentiers : veiller à leur entretien et leur accessibilité, qu'ils soient de proximité, autour des villages, ou dans les combes d'alpage ; encourager le débroussaillage de sécurité à proximité des hameaux en coordonnant les interventions des différents partenaires possibles, en accord avec les propriétaires. »
- « Recruter un employé, de mai à septembre, pour le fleurissement et l'entretien des sentiers et chemins. Entretenir le réseau d'eau des fontaines, du captage aux bassins, et créer des points de connexion pour l'arrosoage. » Enfin, l'équipe « souhaite travailler à la fiscalité constante ». »

Chiche !

Cette élection municipale a été marquée par la volonté affirmée par chacune des listes en présence de vouloir « dans un esprit de rassemblement et de tolérance », « être et rester à l'écoute de tous », instaurer une « concertation permanente », et « prendre en compte du mieux possible les suggestions des habitants » sur la vie des communes. Les listes qui n'ont pas été choisies proposaient de telles « suggestions » que, pour certaines, nous n'avons pas retrouvées sur les listes « gagnantes ». (Suggestions ou projets peu structurants comme pouvaient l'être en leur temps la création d'un nouveau cimetière ou la construction d'une chaufferie au bois, et donc tout à fait consensuels...)

Alors, pourquoi les équipes élues le 23 mars ne les reprendraient-elles pas à leur compte, comme une preuve de la sincérité qui les animait en rédigeant leur programme ?

A Saint-Alban, la liste de Maurice Darves-Bornoz envisageait (entre autres) de « nommer les chemins communaux pour faciliter l'accès aux secours et aux pompiers de façon plus rapide et efficace » ; de « créer une zone permettant d'accueillir des manifestations sportives ou familiales, des circuits pédestres et raquettes proches des villages, accessibles à tous, un espace dédié à la luge » ; de « numériser des documents communaux ». »

A Saint-Colomban, l'équipe de René Mugnier projetait, entre autres aussi, la « gratuité du ramassage scolaire », la « création de parkings publics (...), la remise en service des pistes de ski de fond (...), la concertation avec le délégué pour solutionner le problème du passage des Écolars et régler l'en-gorgement dû au téléski de Cuinal (...), la renégociation du forfait Saint-Colomban ». »

Allez, chiche !

Enneigement suffisant, fréquentation correcte

« Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Les oiseaux chantent, etc., je me demande si l'hiver n'est pas fini ! » Ainsi s'exprimait un « ancien » au début d'un hiver qui a été finalement clément, sans grands froids (on a relevé, dans les villages, un minimum de -10,2 °C le 25 janvier vers 5 heures, à Lachal).

La saison s'annonçait pourtant bonne avec des chutes de neige précoces (encore 30 cm le 21 novembre), mais un redoux est venu compromettre l'ouverture (20 décembre) où il n'y avait personne sur les pistes avec un temps... à la pluie jusqu'à 1 550 ou 1 600 mètres.

Au-dessus, des chutes de neige ont permis d'ouvrir Bellard au ski pour les skieurs venant des autres stations par le col de Bellard. La piste de retour entre Bellard et l'Ormet n'étant pas suffisamment enneigée pour accéder au domaine de Bellard depuis Saint-Colomban, ou en revenir. Sur l'Ormet, on ne pouvait utiliser que le télésiège et skier dans la partie basse de cette portion du domaine villarin. Quant à Rogemont et l'Épinette, ils étaient fermés par manque de neige : « Le 24 c'était à l'herbe jusqu'au sommet de Ressoutan, et même à La Pierre où il n'y a pas de canons. »

Heureusement, la neige est tombée le 27 décembre (23 cm), puis en janvier (84 cm) et en février (158 cm) ce qui a permis d'entrevoir plus sereinement le reste de la saison (soit un total de 3,33 m auxquels il faut ajouter quelque 25 cm tombés les 22 et 23 mars).

Le domaine skiable a connu ses points noirs habituels avec de nombreuses coulées de neige sur quelques pistes (par exemple sur le chemin de Bellard, vers le chalet de Pierre Martin-Cocher) et le passage des Écolors toujours problématique avec le redoux. Durant les derniers jours d'exploitation, des retours groupés, de Bellard vers l'Ormet, ont été organisés pour traverser en toute sécurité cette zone, puis ce passage a été carrément fermé, le domaine skiable se limitant, pour les Villarins, au secteur de l'Ormet (celui de La Pierre étant fermé).

Les quelques nouveautés du domaine skiable (piste verte, réaménagement du front de neige, entrée sur la piste de l'Ormet), ont été appréciées de manières diverses par les pratiquants.

Pour les uns, la piste verte est une bonne chose pour les débutants ; elle n'est pas trop pentue car large (le débutant peut l'emprunter plus facilement que dans sa configuration ancienne). Pour le tapis roulant : « Ca fait aller loin pour le prendre, il y a parfois une file d'attente et ça n'avance pas. » Et donc « certains continuent à accéder au départ du télésiège de l'Ormet, par la piste, depuis l'accueil, et fatallement maintenant c'est plus raide »... Enfin, la refonte du front de neige a engendré la suppression d'une piste de luge sur le plateau, ce qui a provoqué des mécontents.

Pour les autres : « On s'attendait à mieux sur le front de neige. C'est toujours aussi pentu. Le tapis roulant te mène à nouveau dans une pente, et en bas ce n'est pas plat, or le skieur débutant doit pouvoir s'arrêter seul. La piste verte, elle aussi pentue, n'est pas assez large ; c'est un peu décevant. Ce qui est bien, c'est le tapis roulant, le télésiège de l'Épinette allongé vers le bas et la bretelle sur l'Ormet. »

Cette année on n'a pas constaté de longues files d'attente au télésiège de Cuinat, ni de panne majeure. Cependant, on aurait comptabilisé davantage de secours que les années précédentes.

Comme on le pressentait, la résidence du Mollaret n'a pas ouvert en février. A la réunion du conseil municipal du 14 février 2014, on a appris que 44 logements seraient à ce jour entièrement terminés, ainsi que la totalité des espaces d'accueil, de réception et de loisirs ; 25 lots seraient « actés » (signés chez le notaire) et 3 réservations seraient en cours. Mais aucune date d'ouverture n'a été avancée. Depuis plusieurs semaines, la page consacrée à Saint-Colomban a été retirée du site Internet de Goélia, le gestionnaire de cette résidence. Ce qui, pour certains, rend hypothétique une ouverture de ces lits en juillet prochain...

Les gîtes communaux (13 appartements louables) ont été remplis à 30,8 % sur les 2 semaines de Noël et à 59,6 % sur les 4 semaines de février. Entre Noël et février, 1 seul appartement a été loué et la semaine du 15 au 22 mars a été remplie à 30,8 %. Finalement la fréquentation a été de 26 % sur l'ensemble de la saison d'hiver, mais de 50 % sur les 6 semaines de vacances (Noël et « février »). Enfin, il y a eu 4 week-ends de loués en janvier et en février et 1 durant l'avant dernière semaine de mars.

A La Perrière (18 appartements louables), on parle d'un taux de remplissage de 39 % sur 6 semaines (2 à Noël, 2 en février et 2 en mars) et de 58 % au Martinan. Pour les bâtiments « collectifs » (La Pierre, les Moulins et la cure de Saint-Colomban gérés depuis cette année par Patrick Barnay), on a enregistré des taux compris entre 71 % et 86 %, en très nette progression par rapport à l'an passé.

Conséquence : le parking du front de neige était souvent complet (de Nantchenau au virage du Mollaret) sans que toutefois cela se traduise par du monde sur les pistes. C'est qu'aux Villards comme ailleurs, depuis quelques années, la part des non-skieurs s'accroît parmi les vacanciers. Cependant, des clients à la journée viendraient en nombre de la vallée de la Maurienne (on aurait constaté par exemple quelque 3 000 passages durant une journée de la semaine du 3 au 9 mars) et la combe de Bellard est toujours aussi prisée par les skieurs des autres stations des Sybelles, en début de journée notamment.

La station a été fermée le 30 mars alors qu'il n'y avait plus de neige au bas des pistes (les autres stations des Sybelles devant fermées le 18 avril sauf Les Bottières où la liaison avec La Toussuire a été fermée le 16 mars).



Le domaine des Sybelles

a fêté son dixième anniversaire

On a l'impression qu'elles ont toujours existé. Et pourtant ce n'est qu'à la fin de l'année 2003 que les Sybelles (qui regroupe les stations de Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-d'Arves, Le Corbier, La Toussuire, Les Bottières et Saint-Colomban-des-Villards) sont nées officiellement. Dix ans ! Un anniversaire qui a été célébré le 10 janvier 2014 avec l'inauguration, à 11 heures, d'une stèle hexagonale (*) au sommet de l'Ouillon (2 431 m), point d'interconnexion de toutes les stations et où arrive le télésiège dont le départ est situé dans la combe d'Olle. Etaient présents l'ensemble des élus du massif qui ont œuvré à la création de ce domaine skiable, et les responsables des sociétés qui l'exploitent.

Le temps fort des festivités s'est produit en soirée avec, de 18 à 19 heures, un concert de Joe Bel suivi d'une descente aux flambeaux et, de 19 h 30 à 21 heures, d'un concert gratuit de la chanteuse Amel Bent. Un feu d'artifice a clos la fête. Et durant tout le week-end les forfaits étaient à -50 %.

En parallèle, sur deux jours (les 11 et 12 janvier), était organisée la « Sybelles Glisse » compétition ouverte à des équipes de 3 à 6 personnes (de tous niveaux et tous âges, ne comprenant qu'un seul licencié de la Fédération française de ski ou un seul moniteur de ski). Elles étaient 15 (35 personnes) à silloner le domaine skiable pour participer à différentes épreuves : ski de vitesse à Saint-Jean-d'Arves, slalom au Corbier, recherche Arva à l'Arvapark de l'Ouillon, répondre à un quiz sur les pistes de Bellard, biathlon sur la piste du plan de la combe à La Toussuire. Tout cela se terminant par une dégustation à l'aveugle au sommet du télésiège du Rouet (Saint-

Sorlin-d'Arves). A noter que l'équipe des Papayou (avec un Villarin : Sylvain Martin-Cocher) s'est classée 2^e laissant échapper de peu la 1^e place et son gros lot : une Volkswagen Up (les membres de cette équipe ont néanmoins gagné 1 forfait saison Sybelles).

À cette occasion, les fonds récoltés lors des inscriptions (30 euros par équipe) ont été entièrement reversés à l'association « Grégory Lemarchal » qui a parrainé l'événement et qui était représenté par son président, Pierre Lemarchal. Avec la contribution des directeurs des sociétés des remontées mécaniques, dont Alexandre Maulin pour la Satvac (société qui gère entre autres le domaine de Saint-Colomban), cette association est repartie avec un chèque de 3 000 euros.

Dans les deux prochaines années, le domaine des Sybelles va voir le renouvellement de quelques délégations de services publics pour son exploitation. Si à Saint-Sorlin la délégation semble avoir été reconduite avec la Samso, et si les discussions sont ouvertes depuis plusieurs mois au Corbier et à Saint-Jean-d'Arves, elles ne devraient pas tarder à s'ouvrir aux Villards où les responsables du tourisme espèrent que cet espace continuera, malgré la concurrence, « à jouer pleinement son rôle dans le développement économique des communes de l'Arvan-Villards ».

(*) Chaque face est dédiée à une station des Sybelles, son histoire et ses acteurs. Une histoire de ces liaisons qui s'en tiendraut aux faits différencierait probablement, côté Villards, de la version toute personnelle qu'en a donné Maurice Bozon dans « La Lettre aux Villarinchés et aux Villarins » qu'il a diffusée le 24 février 2014 pour lancer la campagne des élections municipales à Saint-Colomban.

■ BRÈVES

► **ANIMATIONS.** En janvier, puis début mars, Pauline Gomès-Léal et Solenn Clavel ont organisé, sur l'aire de départ du télésiège de Cuinat, une dégustation de vin chaud. Cette manifestation qui « visait » la clientèle de passage, provenant des autres stations des Sybelles (qui skie en Bellard grâce au forfait « grand domaine ») a naturellement, aussi, largement contenté la clientèle villarinche... Malheureusement, pour celle de mars, un dimanche de congé scolaire, et contrairement à ce qu'on avait observé jusque-là, il n'y avait pas foule, loin de là, devant le « bar » improvisé (*photographie ci-contre*). Mais, à toute chose malheur étant bon, cette « désaffection » ajoutée à la qualité d'une neige fraîchement tombée faisait que, ce jour-là, tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes du ski villarin... En mars, les plaquettes ventant la vallée des Villards (de format A4) n'étant pas pratique pour ranger dans un sac, le personnel de la Maison du tourisme a distribué à la place des stylos à bille bleu turquoise sur lesquels était inscrite l'adresse du site Internet de la Maison du tourisme. – (C. M.)

► **RENCONTRE.** C'est en quelque sorte la version hivernale de la fête des voisins (qui se tient habituellement en plein été) qui s'est déroulée à Lachenal le 7 mars dernier à 18 h 30 à l'initiative de Viviane Arioli. Tous les habitants du hameau étaient conviés à boire un vin chaud sur le parking situé près de l'ancienne boulangerie Martin-Fardon. Une soixantaine de personnes étaient présentes (dont de nombreux touristes en gîtes à Lachenal), chacun apportant mets et boissons. Une heure après, la température commençant à baisser (et malgré quelques litres de vin chaud « éclusés »...) les premiers invités prenaient congé, les plus tenaces et les plus motivés tenant jusqu'à plus de 21 heures... – (C. M.)

► **MADELEINE.** Depuis 2010, la boulangerie St Michel est présente dans la caravane du Tour de France. En 2012, pour la 100^e édition de l'épreuve, cette société a distribué plus de 3 millions de madeleines au public (publicité gratuite...) et créé un concours culinaire que la Maison du tourisme a remporté l'an dernier en proposant une recette originale. Pour populariser cette recette, le 25 février et le 4 mars, la Maison du tourisme a proposé aux vacanciers un atelier « *de confection et de dégustation* » autour de cette « *madeleine de nos montagnes* ». Un vingtaine de personnes, puis une douzaine se sont inscrites (5 euros). Encadrés par Martine Ferroud, Pauline Gomès-Léal et Solenn Clavel, les participants, avec les ustensiles de cuisine mis à leur disposition, ont cuisiné 2 modèles de madeleine qu'ils ont emportés pour faire goûter à leur famille la madeleine des Villards. – (C. M.)

► **CAMBRIOLAGE.** Dans la nuit du 20 au 21 février 2014, des inconnus ont pénétré dans le bâtiment d'accueil de La Pierre et se sont attaqués aux deux coffres-forts situés dans le bureau du chef d'exploitation (situé dans l'angle, entre les caisses et le comp-

Après l'élargissement de la communauté de communes à tout le canton : quel financement pour l'office de tourisme villarin ?

Décidément, l'office de tourisme (OT) n'intéresse guère les élus ! On aurait pu croire pourtant qu'à l'approche des municipales... Des 7 élus de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) membres du comité de direction seul Norbert Combet était présent à la réunion le 21 février dernier (1). Si bien que malgré la présence de la quasi-totalité des membres de la société civile (5 sur 6), le quorum n'a pas été atteint. La réunion s'est donc déroulée de manière informelle... et une nouvelle réunion a été programmée le 14 mars, réunion à laquelle était invité Claude André, président (depuis le 7 janvier 2014) de la CCGV étendue. Las ! ce jour-là, Claude André s'est excusé et seul Pierre-Yves Bonnivard était présent du collège des élus...

A l'ordre du jour de ces réunions il y avait deux points importants : le compte administratif 2013 et le projet de budget 2014... Les comptes 2013 de l'OT affichent 211 115 euros de dépenses pour 241 777 euros de recettes. En dépenses, on relève entre autres 111 340 euros en charges de personnel (52,74 % des dépenses totales) et 34 332 euros pour les animations (16,26 %). Les recettes proviennent des collectivités territoriales (158 473 euros, soit 65,55 % des recettes), de la Satvac (7 500 euros), d'un report de 2012 (27 839 euros), etc.

Pour la préparation du budget 2014, la discussion a achoppé sur le fait que la CCGV étendue n'a plus la compétence tourisme (depuis le 1^{er} janvier 2014) et, donc, ce n'est plus elle qui subventionnera l'OT (quelque 150 000 euros, bon an mal an). La nouvelle communauté de

communes ne s'occupera que du syndicat d'initiative du canton de La Chambre (lire ci-dessous).

Dans la discussion qui s'est néanmoins engagée, Céline Rostaing-Troux, présidente du comité de direction, a rappelé que la part du tourisme dans « les attributions de compensation dues par la CCGV aux communes étaient de 110 000 euros pour Saint-Colomban, 10 000 euros pour Saint-Alban, et 30 000 euros pour Sainte-Marie-de-Cuines. Ces montants ont été calculés au prorata du nombre de lits touristiques répertoriés dans chaque commune » (*). Pragmatique, Norbert Combet en a déduit « que le budget annuel de l'OT pourrait donc tomber à 110 000 euros, sans pourvoir compter sur une aide financière supplémentaire de la commune de Saint-Colomban, elle-même largement endettée ». Il a donc souhaité que Céline Rostaing-Troux adresse « un courrier au préfet ou au sous-préfet afin d'alerter les représentants de l'Etat sur la position épineuse dans laquelle se trouve l'OT suite à l'installation de la nouvelle communauté de communes. » Pour sa part, Martine Ferroud a considéré qu'il faudrait, dans un premier temps, « assurer ce qui est obligatoire, c'est-à-dire le paiement des salaires ».

Suite à une remarque de Patricia Valcke quant à l'avenir du club enfants, Céline Rostaing-Troux a indiqué « envisager qu'une partie des dépenses soit à la charge des communes villarinchennes, en fonction de la provenance des enfants. Seuls les jeunes vacanciers résidant en meublés restant à la charge de l'OT ».

Après ces échanges de points de vue,

Norbert Combet a jugé « paradoxal que, lors du dernier conseil municipal de Saint-Colomban, ait pu être votée une subvention de 22 000 euros pour la fête du col programmée en août prochain alors que la "navigation se fait à vue" pour l'OT » (2).

Sur cette question du financement de l'OT, après les changements intervenus dans la CCGV, le 14 mars, Pierre-Yves Bonnivard a rappelé, en substance, que toutes les compétences qui n'avaient pas été retenues dans les nouveaux statuts de la CCGV (tourisme, école, etc.) le seraient par les communes, soit en propre, soit par l'intermédiaire d'un syndicat intercommunal auquel – fait nouveau – la commune de Sainte-Marie-de-Cuines souhaiterait vivement adhérer pour que soit aussi pris en compte – et en charge... – le centre équestre en cours de construction dans cette commune. Il a également souligné que les personnels actuellement employés par la CCGV n'étaient pas assurés d'être conservés (les nouvelles autorités ne le souhaitant pas...) et que « l'image des Villards était déplorable chez les élus du bas de vallée ».

Pour l'activité poneys, le gérant du centre équestre de Saint-Rémy-de-Maurienne se serait « montré très intéressé par le site de Saint-Colomban, souhaitant même s'investir sur du long terme, en complète autonomie ». D'autres rencontres auront lieu entre l'OT et ce gérant pour préciser le projet, mais Martine Ferroud, qui a également jugé « intéressant » cet éventuel partenariat, a estimé néanmoins « qu'il ne devrait pas être du ressort de l'OT mais plutôt de la mairie, et que seule la partie concernant le club enfants pourrait faire l'objet d'une convention avec le centre équestre ».

Le comité de direction a décidé de renouveler l'adhésion de l'OT à l'association Maurienne tourisme qui possède un portail d'informations touristiques sur la Maurienne (même si la cotisation doit être rediscutée car elle a été calculée en fonction du nombre de lits touristiques des 3 communes de l'ex-CCVG), et d'adhérer au Système d'information touristique Rhône-Alpes (Sitra, 3 000 euros), qui est une base d'informations en ligne alimentée par l'ensemble des acteurs du tourisme et des loisirs.

Pour la gestion des gîtes, Céline Rostaing-Troux a rappelé la convention liant la commune de Saint-Colomban et l'OT, celui-ci étant indemnisé à hauteur de 10 % des loyers encaissés pour la gestion de ces gîtes. Mais « le temps de travail consacré à la gestion des gîtes est évalué à un mi-temps ; et le montant reversé annuellement à l'OT s'élève à environ 5 500 euros ». Céline Rostaing-Troux et Martine Ferroud ont estimé « qu'il faudrait renégocier avec la mairie, de manière à ce que cette dernière prenne à sa charge ce mi-temps », Patricia

Valcke faisant remarquer « qu'à un mois de la fin du mandat municipal, il ne sert à rien d'entreprendre quoi que ce soit... ». Dans le même ordre d'idée, Norbert Combet a indiqué « que 20 % du temps d'un contrat de travail d'une salariée de l'OT est consacrée à la bibliothèque intercommunale ».

Suite aux difficultés de paiement rencontrées avec France Location (convention pour le club enfants) et compte tenu du « temps passé en discussions », le comité de direction a envisagé de ne pas reconduire de partenariat avec cet organisme. Martine Ferroud a trouvé cela dommage et Céline Rostaing-Troux a alors proposé « de faire figurer sur la prochaine convention, s'il y en a une, un paragraphe stipulant l'obligation de joindre une caution d'un montant déterminé, lors de la signature, avec mention "encaissée à la date de...." ».

Enfin, le comité de direction a regretté (et Céline Rostaing-Troux a indiqué qu'elle s'en était plainte auprès de la CCGV) que le minibus ait été flouqué par le Club des sports des Villards (« qui, donc du coup, a retiré de l'argent de cette opération effectuée sur un matériel ne lui appartenant pas ») sans que l'OT ait été averti, et avec le résultat que le logo de la station n'apparaît plus sur le minibus...

Sur ce point, Pierre-Yves Bonnivard a expliqué que le Club des sports des Villards en avait fait la demande à la CCGV, propriétaire du minibus, qui avait donné son accord. Et que tous les artisans et commerçants de la vallée des Villards (ainsi que l'OT qui, lui, n'avait pas répondu) avaient été approchés pour participer à cette opération (seul Laurent Martin-Cocher ayant répondu favorablement). Enfin, Sandrine Ramos Camacho a précisé que « contrairement à ce qui se disait », l'opération avait été montée et financée par le club des sports (un millier d'euros environ). Selon une étude, en 11 mois, le minibus aurait effectué 9 000 km dont 50 % pour le club des sports et 50 % pour la Maison du tourisme (club enfants, déplacements pour du matériel).

(*) Sources : les informations utilisées dans cet article sont en partie extraites du compte rendu de la réunion du comité de direction de l'office de tourisme du 21 février 2014.

(1) Présents à la réunion du 21 février : Norbert Combet, Martine Ferroud, Paul Long, Marcelle Pommier, Céline Rostaing-Troux et Patricia Valcke. [Patricia Valcke, conseillère municipale de Saint-Alban, est membre (suppléante) du collège de la société civile.]

Présents à la réunion du 14 mars 2014 : Pierre-Yves Bonnivard, Martine Ferroud, Paul Long, Marcelle Pommier, Céline Rostaing-Troux, Christophe Favre-Novel, Sandrine Ramos Camacho et Patricia Valcke.

(2) NDLR : cette affirmation n'est pas exacte. Selon le compte rendu de la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban du 14 février 2014, qui a délibéré sur cette question (lire page 12), les communes villarinchennes se sont engagées à participer – ensemble – au financement de cette fête à hauteur de 5 284 euros.

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martisan
73130
SAINT-COLOMBAN DES VILLARDS
Tél : 06.78.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr



LA RÉCRÉ A PIZ'
Tél. 06 63 84 21 14
A Cuines : le jeudi
A St-Avre : le samedi
Commandes sur simple appel



Noémie Favre-Novel, reine de Maurienne

Le Club des sports des Villards (CSV) compte cette saison 27 licenciés, jeunes de 7 à 19 ans, entraînés par Valentin Rochat et encadrés par 7 moniteurs fédéraux du club et une équipe de bénévoles sans lesquels le club ne pourrait pas fonctionner. Cette année, 6 de ces moniteurs ont passé une formation de juge, nécessaire pour organiser les compétitions de la Fédération française de ski.

Parmi les coureurs, 2 sont scolarisés au collège de Modane en section ski-études (Noémie Favre-Novel et Corentin Girard), 2 autres le sont au lycée de la montagne à Saint-Michel-de-Maurienne pour préparer le monitorat de ski et un autre métier (Apolline Kisielwicz et Aimé Léger). Enfin Antoine Martinato est engagé sur les circuits France et Monde dans la catégorie « sport adapté » (*lire ci-contre*).

Côté sportif, la saison a commencé en novembre : du 1^{er} au 8, 11 coureurs sont partis 1 semaine à Tignes pour une remise en jambe sur le glacier. Jusqu'à l'ouverture de la station de Saint-Colomban, les jeunes sont allés chaque week-end à Orelle (versant Maurienne de Val Thorens) ; enfin, les entraînements ont pu commencer aux Villards. Les résultats de la saison en cours sont très satisfaisants car le niveau technique des jeunes progresse. Si bien que les coureurs villards se distinguent non seulement en Maurienne et en Savoie mais aussi sur le circuit national. Souhaitons qu'ils continuent sur leur lancée et que les victoires des uns soient un exemple et une émulation pour les autres.

Valentin Rochat ayant souhaité être présent sur un certain nombre de courses sans pour autant supprimer des séances d'entraînement, le CSV a fait appel à un moniteur de l'ESF, Clément Girard (La Pierre), pour assurer l'intérim.

Le 22 février 2014 le CSV a organisé

le grand prix des Villards (mémorial Jean-Noël-Favre-Bonté remporté par le Club des sports de La Toussuire). Ce slalom a réuni tous les coureurs mauriennais de plus de 14 ans, plus de 70 coureurs qui se sont mesurés sur la piste de l'Ormet, sous un magnifique soleil et un ciel bleu. Une trentaine de bénévoles (parents des licenciés du club et autres Villarins) ont répondu présent, comme d'habitude. La course s'est très bien déroulée et tout le monde a pu profiter des diots-polenta préparés par Marc Vuillermoz (*Le Triandou*).

Le club a également organisé, les jeudis 6 et 13 mars, un test « flèche » (slalom géant) après la fermeture des pistes. Plus de 80 concurrents se sont mesurés au chrono et ont pu participer ensuite à la descente aux flambeaux. La remise des prix de cette course ouverte à tous s'est déroulée autour d'un verre de vin chaud.

Le samedi 8 mars, le CSV a réuni tous les benjamins de Maurienne (âgés de 12 et 13 ans) pour un slalom sur la piste de La Pierre. Le beau temps et les bénévoles étaient de nouveau présents pour accueillir 136 coureurs. Les jeunes ont couru 3 manches (seules les 2 meilleures comptant pour le classement). Ce jour-là, le CSV a eu la joie (et la fierté...) de voir Noémie Favre-Novel monter sur la plus haute marche du podium.

Enfin, le CSV espère organiser une course le 1^{er} mai si les conditions de neige et de météo le permettent. Mais d'ici là, entraînements et motivation sont encore de rigueur car la saison n'est pas terminée et le calendrier des courses est encore bien rempli.

Le bureau du CSV remercie une fois de plus les collectivités locales, les partenaires (affichés sur le minibus de la CCGV et sur la banderole du club), la station et tous les bénévoles, grâce à qui ce club centenaire continue à aller de l'avant !



■ Noémie Favre-Novel
championne
de Maurienne
(catégorie des benjamins)

► RÉSULTATS DU GRAND PRIX DES VILLARDS

- Dames (19 classées, 3 abandons, 2 disqualifiées) : 1^{re}. Charlène Magnin, CS des Karellis, 1 min 33 sec 58 ; 2^{re}. Émilie Pérez, ASPTT Annecy, 1 min 36 sec 70 ; 3^{re}. Laura Martin-Cocher, CS de La Toussuire, 1 min 38 sec 68 (...) ; 18^{re}. Ilona Villiot, CS des Villards, 2 min 01 sec 68 ; etc.
- Hommes (28 classés, 19 abandons, 2 disqualifiées) : 1^{er}. Nicolas Deléglise, CS de La Toussuire, 1 min 25 sec 51 ; 2^{er}. Jérémy Albrieux, Saint-François, 1 min 30 sec 88 ; 3^{er}. Thomas Hendriksen, CS de la Norma, 1 min 32 sec 68 (...) ; 28^{er}. Antoine Martinato, CS des Villards, 2 min 38 sec 73.

Le CS de La Toussuire remporte le challenge Jean-Noël-Favre-Bonté.

► RÉSULTATS BENJAMINS DE MAURIENNE

- Dames (23 classées) : 1^{re}. Noémie Favre-Novel, CS des Villards, 1 min 19 sec 22 ; 2^{re} ex aequo. Élisa Giraud, SC de Valloire, et Julie Vatinel, SC du Corbier, 1 min 20 sec 14 ; 4^{re}. Laura Martin-Cocher, CS de La Toussuire, 1 min 38 sec 68 ; (...) (13 abandons dont Lili Fanny Bozon, et 17 disqualifiées dont Marion Kisielewicz, toutes les deux du CSV).
- Hommes (29 classés) : 1^{er}. Théo Lopez, SC de Valloire, 1 min 10 sec 31 ; 2^{er}. Tony Noraz, SC de Valmeinier, 1 min 12 sec 19 ; 3^{er}. Robert Grillet-Aubert, SC de Valloire, 1 min 15 sec 90 ; (...) (19 abandons, dont Corentin Ledain et Baptiste Darves-Blanc, et 11 disqualifiés dont Alexis Bitz, tous les trois du CS des Villards).

Antoine Martinato,

champion de France aux Karellis

Champion de France de super G, vice-champion en géant et en slalom, 6^{re} au championnat du Monde, et pourtant rare sont ceux qui connaissent les performances d'Antoine Martinato, ce sportif mauriennais de haut niveau qui défend les couleurs de la vallée, de la Savoie et de la France. Il fait partie de la Fédération française de sport adapté qui est au service des personnes en situation de handicap mental ou psychique. A ne pas confondre donc avec le handisport réservé aux handicapés physiques.

Depuis 2009, date à laquelle il a fait le choix du ski, le Rémiillien ne cesse de progresser, de prendre du plaisir et de se développer humainement. « *Le ski alpin, j'y suis allé par plaisir et je me suis vite pris au jeu de la compétition, cela me*



permet de me surpasser, d'être valorisé et de faire tout ce que je peux pour être le meilleur » raconte le champion de 19 ans. Il skie d'abord au sein de l'association Sport et handicap de Maurienne, mais son évolution il la doit surtout à son club, le Club des sports des Villards, qui l'a accueilli il y a 2 saisons dans sa section compétition, une section « normale » : « *Cela m'a permis d'avoir des entraînements de qualité avec des personnes qualifiées, mais aussi d'être intégré dans le monde dit « ordinaire », pour moi qui suis « extraordinaire » et j'en suis pas peu fier.* »

Cette vie de groupe a titillé son envie déjà grande d'aller encore plus vite avec, à la clé de cette progression, un titre national et des podiums. Mais pour arriver à un tel niveau et avoir encore plus d'ambition, il y a le travail et la structure qui l'accompagne.

Ce sont d'abord ses parents qui le soutiennent et l'encouragent sans faiblir, ce sont ces entraîneurs (Valentin Rochat aux Villards et Stéphane Viallon en équipe de France), ce sont aussi les équipementiers, car à ce niveau il faut de la qualité mais aussi de la quantité, des chaussures au casque en passant par les combinaisons et les quatre paires de skis nécessaires pour réaliser une saison. Tout cela coûte, et le partenariat ou le sponsoring sont le souffle nécessaire qui permet la performance.

Antoine Martinato cherche donc de l'aide pour continuer à travailler et ainsi à pouvoir défendre les couleurs mauriennaises et françaises et réaliser une belle saison. « *Un sportif, qu'il ait ou non un handicap, s'il est entouré des bonnes personnes, s'il dispose d'un bon matériel et s'il a envie de se surpasser, il sera capable de faire de très beaux résultats ainsi que de beaux podiums* » conclu-il l'oeil pétillant. En somme, un petit coup de pouce en haut de la pente, un élan pour qu'Antoine suive sa trace, améliore encore ses performances et prenne du plaisir et en donne aux autres.

Aux championnats de France qui se sont déroulés aux Karellis, du 30 janvier au 2 février 2014, Antoine Martinato a été sacré champion de France en géant, vice-champion de France en slalom et en super G. C'est donc avec un gros moral qu'il se présentera fin mars aux championnats du Monde en Italie.

Philippe Rivière

Et maintenant ?

Pour ses dirigeants, « *c'est un fait incontestable, le Club des sports des Villards est en pleine progression* ». En outre : « *A vocation sportive, le club présente également une dimension économique et sociale bien réelle, qui participe au dynamisme des Villards avec : action pour la jeunesse, résultats sportifs, avenir professionnels grâce à la formation, plan de soutien aux familles, mouvements de population et consommation, partenariat avec les acteurs économiques de la vallée (subventions des entreprises locales), avenir de l'ESF, animation et promotion de la vallée, etc.* » Ce club mérite donc, selon eux, d'être soutenu activement : « *En nous soutenant financièrement, la CCGV a rendu possible la réalisation de notre projet ; elle a notamment permis de conserver, pour la saison 2013-2014, Valentin Rochat, entraîneur de qualité, qui ne compte ni son temps ni son énergie pour donner aux enfants les moyens d'atteindre leur meilleur niveau. De la même manière, nous avons toujours pu compter sur les communes de Saint-Alban et de Saint-Colomban, entre autres pour l'organisation des animations estivales.* » Mais qu'en sera-t-il demain ?

Les responsables du Club des sports des Villards, comme ceux de la Maison du tourisme (deux structures qui ont besoin de dotations publiques importantes pour fonctionner – et on pourrait ajouter l'Association foncière pastorale intercommunale), sont inquiets : « *Aujourd'hui la CCGV n'existe plus ; elle est remplacée par la 4C. Et les associations villarines doivent adresser leurs demandes de subventions aux communes. Quels que soient les changements liés aux élections, nous espérons que les prochains élus sauront apprécier les enjeux de nos activités.* »

► RÉSULTATS DES LICENCIÉS DU CLUB DES SPORTS DES VILLARDS

Noémie Favre-Novel a terminé 4^{re} en géant et Lili Fanny Bozon s'est classée dans les 30 premiers coureurs de sa génération (2001) lors des qualifications pour la coupe d'argent à Valloire – Valmeinier. Noémie Favre-Novel s'est aussi classée 1^{re} au classement général de la coupe de bronze (Saint-Colomban), 3^{re} des qualifications pour la coupe de bronze (Karellis), 5^{re} au championnat de France de géant (Courchevel) et 10^{re} au classement général (4^{re} de son année, 2001). A la course des U10 à Saint-François-Longchamp, Ambre-Lou Jalbeaud, Axelle Gautier et Gabin Girard se sont respectivement classés 1^{re}, 2^{re} et 2^{re} de leur catégorie, tandis qu'Anne Favre-Novel a terminé 4^{re} du général. A la course des U10 à Albiez-Montrond, Anne Favre-Novel a terminé 3^{re} du général et Ambre-Lou Jalbeaud 8^{re} (1^{re} de son année). Enfin, Corentin Girard s'est classée 4^{re} de Maurienne des qualifications pour la coupe d'argent à Val d'Isère.

AMIS DES VILLARDS

Jean-Marc Bordas et Paul Long reviennent sur leur démission...

A l'assemblée générale d'août dernier, Jean-Marc Bordas et Paul Long, respectivement président et vice-président de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, avaient annoncé vouloir « *passer la main* ». Aucun candidat ne s'étant déclaré ce jour-là pour leur succéder, mi-août, le bureau, après avoir envisagé un temps de mettre l'association en « sommeil », décidait, pour tenir compte des adhésions recueillies durant l'été pour la saison en cours, que les démissionnaires expédieraient les affaires courantes le temps de susciter des candidatures pour une assemblée générale extraordinaire (AGE) fixée en mai 2014. Là, et en l'absence de candidats, la décision serait alors prise de suspendre les activités de l'association (et de ne plus encaisser de cotisations).

Mais, le 5 janvier 2014, Jean-Marc Bordas et Paul Long (convaincus que « *cette situation [n'était] pas saine et que l'image de l'association [pouvait] s'en trouver dégradée* ») sont revenus sur leur démission. Et le bureau les a réélus président et vice-président à l'unanimité des 11 membres présents. De ce fait, l'AGE prévue en mai a été annulée. Membre de l'association depuis une vingtaine d'années, Jean-Marc Bordas en est le président depuis août 2010 quand il a succédé à Maurice Frasse décédé en janvier de la même année. Paul Long est au bureau depuis août 2007 ; il en est le vice-président depuis août 2008.

Ces retours sont une bonne nouvelle pour cette association créée il y a plus de 40 ans et qui doutait de son devenir depuis plusieurs mois (*). Des doutes et des interrogations que l'on retrouve à l'identique dans de nombreuses associations (et pas qu'aux Villards) et qui ont conduit par exemple l'Association qui bouge et qui anime (ABA) à se mettre véritablement en sommeil, c'est-à-dire concrètement à cesser ses activités à partir de l'automne dernier (on en constatera très bientôt les conséquences tant cette association n'a cessé de bouger et d'animer en toutes saisons).

■ BRÈVES

► **LA VILLARINE.** Malgré la défection de sept choristes, la chorale, encore forte d'une quinzaine de membres avec l'arrivée de Françoise Vanini et le retour de Valérie Favre-Teylaz, entame ce printemps sa 21^e saison. La direction musicale est toujours assurée par Nicole Lavandier, et Jean-Marc Bordas a repris la présidence de l'association dont le bureau est composé d'Annie Ponce, vice-présidente, Jacqueline Brusque, trésorière, et Jacqueline Mugnier, secrétaire. Le 14 juin, la chorale participera à la soirée Belledonne en veillées consacrée aux ramoneurs villarins. Le 21 juin elle donnera un concert à Saint-Alban (20 h 30 à l'église) et le 22 juin à Aiton (18 heures). Ce même jour (22 juin), elle a été invitée à animer les chants de la messe qui sera célébrée à Saint-Colomban par Mgr Ballot. Un projet de concert est en préparation pour les 25 et 26 octobre, à Saint-Colomban, avec la chorale de Vourles (Rhône) dirigée par Blandine Teyssier (Les Roches). En attendant, la chorale est prête à accueillir tous les passionnés de chant choral pour que perdure cette activité culturelle.

Les difficultés rencontrées par les associations ont poussé le gouvernement à faire de l'engagement associatif une « *grande cause nationale pour 2014* ». Ce label (« grande cause nationale ») permettra de « *sensibiliser les Français aux enjeux de cet engagement au service des autres* » car si « *le bénévolat au sein des associations progresse en France, l'investissement régulier des bénévoles recule au profit d'un engagement plus occasionnel* » ainsi que le confirme une étude du réseau Recherches et solidarités publiée en février dernier : « *Il y a une différence considérable au regard du fonctionnement et du développement d'une association entre un bénévole occasionnel, certes très utile, et un bénévole intervenant très régulièrement.* »

Des analyses et des constats qui semblent déduits de ce qu'on peut observer aux Villards depuis quelques années où les animations, estivales et hivernales, peuvent toujours compter sur un « vivier » de bénévoles pour en assurer le bon fonctionnement, mais où l'on peine à trouver des personnes pour prendre des responsabilités au sein d'un bureau ou d'un conseil d'administration. Autrement dit : aider oui, gérer non !

Quant au soutien des collectivités locales, la « *disparition* » par extension de la CCVG, qui fut depuis sa création un appui précieux (tant financier que logistique) et encourageant pour les associations, risque d'être préjudiciable... Car cet appui devra forcément être assuré demain par les deux communes villarines si on ne veut pas que l'animation touristique en pâtit aussi. Mais le pourront-elles ?

Christophe Mayoux

(*) Depuis sa création (1972), l'association a enregistré plus de 8 000 adhésions (certains adhérents du début l'étant encore aujourd'hui...). Elle compte à ce jour (saison 2013-2014) 169 adhérents, soit 11 de plus que l'an passé. Les exercices 1997-1998 (avec 247 adhésions), 1974-1975 (243) et 1996-1997 (241) restent à ce jour inégalés.

► **SYBELLES-VILLARINCHE.** La 15^e édition de cette course de ski alpinisme, a réuni quelque 190 participants, le 23 février, sur les deux parcours proposés lesquels, initialement prévus côté Belledonne, avaient été tracés, à cause des récentes chutes de neige, sur l'Ormet et Bellard. Sur le parcours A (par équipes, 2 700 m de dénivelé, 71 équipes classées), Steven Blanc et Florent Perrier ont réalisé un temps de 2 h 54 min. Sur le tracé B (individuel, 39 concurrents classés), William Juillaguet a bouclé le circuit en 1 h 10 min, la première féminine, Candice Bonnel, 20 ans, de La Toussuire, réalisant le meilleur temps de sa catégorie. Naturellement les organisateurs ont su compter une fois encore sur les bénévoles (et il en faut car les postes d'information et de sécurisation du site sont nombreux et nécessitent pour certains de partir dès l'aube pour les rejoindre) qui aident dans des conditions météos bien différentes de celles qui président le plus souvent aux courses estivales où on les retrouve aussi... A souligner la présence de Jacqueline Dupenloup (seule élue...) à la remise des prix. – (C. Mayoux.)

Appel pour une formation régulière au matériel de sécurité

Doté de nouveau d'un président et d'un vice-président (*lire ci-contre*), le bureau de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards a décidé de demander l'installation d'un panneau explicatif sur des sites remarquables de la vallée.

Pour lancer l'opération, deux lieux ont été retenus : la grotte des Sarrasins (située au pied de la roche de Montrond, au delà de Lachal, à Saint-Colomban) et le village abandonné du Rivaud (sur la rive gauche du Glandon, à Saint-Alban). Évelyne Rostaing-Troux (grotte) et Jean-Marc Bordas (Rivaud) sont chargés de ce projet, Jean-Marc Bordas étudiant le coût des supports.

Depuis quelques semaines, un panneau de bois (superbe, réalisé par Benoît Ferroud) a été posé au pont de Lachal pour indiquer le départ d'un « *circuit raquettes à neige (...) balisé mais non sécurisé* ». Ce qui incite guère à s'y engager. Le bureau de l'association a donc décidé de relancer la municipalité



de Saint-Colomban afin que soit ouverte et entretenue (c'est-à-dire damée et sécurisée), chaque hiver, cette piste de ski de fond qui permet de rejoindre (actuellement sous la responsabilité du pratiquant) les Échets (circuit de 5 km environ) ou le Sapey (10 km environ) par les Granges et Prerond. Et même si la demande des skieurs de fond est faible, cette piste pourrait avantageusement servir aux randonnées en raquettes.

Crée et entretenue par la Semcovi (société d'économie mixte de Saint-Colomban-des-Villards qui a géré et exploité les remontées

mécaniques de Saint-Colomban entre 1989 et 1998), cette piste est abandonnée depuis la reprise de la gestion du domaine skiable de Saint-Colomban par la Satvac (1998).

Pар ailleurs, l'association souhaite que soit menée une réflexion quant à la mise en place de bassins en mélèze là où il n'y en a pas (comme par exemple au Prin, à Saint-Colomban, sur une parcelle communale), et le remplacement de certains lavoirs en béton comme celui qui est sur la place du poilu à Saint-Alban. Jean-Luc Pluyaud se renseigne pour l'obtention du bois nécessaire.

Enfin, l'association s'étant toujours préoccupée de la sécurité des Villarins, Jean-Marc Bordas souhaite que les nouvelles équipes municipales organisent de nouveau des séances d'information et de formation auprès de la population permanente comme occasionnelle sur deux points : l'utilisation du défibrillateur cardiaque (il y en a un sur la façade de la mairie de Saint-Colomban, et l'association en demande un également à Saint-Alban), et l'utilisation des tuyaux d'incendie dans les hameaux (ceux qui en sont pourvus, Lachenal et le Chef-Lieu de Saint-Colomban n'étant toujours pas équipés d'armoires incendies accessibles à la population). C'est absolument indispensable et il y a longtemps que l'association le demande. Une lettre sera adressée dans ce sens aux nouveaux maires. Mais nul doute que son appel sera entendu puisque aussi bien à Saint-Alban qu'à Saint-Colomban, les conseillers élus le 23 mars avaient tous mis cette préoccupation dans leur programme...

Suite à ces élections, Nicole Roche, qui a été élue conseillère municipale de Saint-Alban a décidé le 27 mars dernier de démissionner du bureau de l'association, dont elle était membre depuis août 2006, et où elle occupait les fonctions de secrétaire adjointe « *pour ne pas être à la fois juge et partie quand l'association demandera quelque chose à la mairie de Saint-Alban* ». Le bureau l'a remercié pour son travail.

Christophe Mayoux

■ BRÈVES

► **SAINT-COL STATION FLEURIE.** L'assemblée générale des adhérents de l'association Saint-Col station fleurie aura lieu le jeudi 5 juin à la salle des associations (Martinian). Le marché aux fleurs se tiendra, lui, le samedi 7 juin (week-end de Pentecôte) sur la place du cimetière (ancien) de Saint-Colomban. En cas de pluie, un repli est prévu dans la salle des fêtes. Des bénévoles mettront en place les fleurs du fleurissement communal, dans les hameaux, le mardi 10 juin.

► **VILLARDS VALLÉE PROPRE.** La matinée de nettoyage Villards vallée propre aura lieu le samedi 12 avril 2014. Une demande a été adressée aux deux communes pour mise à disposition d'un véhicule et de sacs poubelle. Mais cette année c'est l'Association des Villarins et amis des Villards qui prendra en charge le repas de midi offert aux participants. Les zones choisies pour être nettoyées sont, à Saint-Colomban, les alentours de la résidence du Mollaret (chalets de Belledonne) et les abords de route. A Saint-Alban, il y a une portion de chemin qui conduit à la croix des Charrières qui nécessite un entretien d'élagage. Selon le nombre de bénévoles et selon les moyens disponibles, la décharge « *sauvage* » de pneus, située en contrebas de l'ancienne carrière Émieux (avant la déchetterie), serait également à nettoyer.

► **AFP.** A l'assemblée générale de l'AFP (8 février 2014), deux syndics titulaires : Georges Quézel-Ambrunaz et Patricia Valcke étaient à renouveler. Trois candidats se sont présentés : Georges Quézel-Ambrunaz, Daniel Briançon et Claudette Darves-Blanc. Ces deux derniers ont été élus avec, respectivement, 120 et 116 voix sur 132 suffrages exprimés, Georges Quézel-Ambrunaz ne recueillant que 16 voix. L'élection de Claudette Darves-Blanc libérant un poste de suppléant, c'est Marie-Josette Tritto (seule candidate) qui a été élue (116 voix). Par ailleurs, Claude André, le nouveau président de la CCVG, la représente désormais. Le conseil syndical est ainsi constitué : Noëlle Noël (présidente, Christiane Quézel-Yoyon suppléante) ; Arlette Lyard (vice-présidente, Marie-Josette Tritto suppléante) ; Daniel Briançon (Joëlle Dufour) ; Janine Chaboud-Crousaz (Régine Bastié) ; Claudette Darves-Blanc (Gérard Bozon-Verduraz) ; Gilbert Quézel-Ambrunaz (Nicolas Routin) ; Gilberte Girard (déléguée de Saint-Alban, Serge Tardy) ; Maurice Bozon (délégué de Saint-Colomban, Georges Favre-Bonté) ; Claude André. Des changements sont naturellement à prévoir pour ces trois derniers postes après les élections municipales du 23 mars dernier.

Histoires de ramoneurs villarins

Depuis maintenant 7 ans (ce sera la 8^e édition cette année), l'association Espace Belledonne organise « Belledonne en veillées », une animation qui a pour but de fédérer les villages et les énergies locales pour faire découvrir Belledonne et ses habitants. Une dizaine de villages de Belledonne accueillent ces veillées qui doivent respecter un cahier des charges : chacune doit se dérouler en 3 temps : « *un temps d'échange, un temps de repas convivial, et un temps d'expression artistique* ». Seul le repas est payant (à prix coûtant).

L'an passé, à Saint-Colomban (le 8 juin, c'était une première aux Villards), cette veillée avait pour thème « Histoires d'alpage en patois ». Programmée en lien avec la fête du col du Glandon (qui allait se dérouler les 24 et 25 août), elle fut une occasion de rassembler, pour un temps, ceux qui parlent encore patois, mais aussi ceux qui aiment l'entendre, ceux qui s'y intéressent ou qui veulent en découvrir les sons. Et ce fut un franc succès (avec 153 repas servis) qui en avait étonné plus d'un, à commencer par les organisateurs eux-mêmes...

Alors pourquoi changer une formule qui fait recette ?

C'est année, la veillée se déroulera le 14 juin à la salle des fêtes de Saint-Colomban et comprendra : à 17 h 30 une partie échange sur le thème : « Histoires de ramoneurs villarins, d'hier et aujourd'hui... ». Comme il est rappelé dans la plaquette qui présente cette soirée, pendant des années, quittant leurs hameaux, les « hirondelles de l'hiver » villarinchaises partaient par les cols du Merlet ou du Glandon, le pas de la Coche ou le chemin des Voûtes, pour leurs campagnes saisonnières de ramonage (*lire pages 10 et 11*). Quelques Villarins qui ont exercé ou qui exercent encore cette activité seront présents pour échanger entre eux et avec le public. L'école des Villards a été sollicitée pour que les élèves participent en récitant des comptines ayant trait aux ramoneurs, et Gilbert Pautasso a mis en scène un court spectacle, adapté d'un extrait des *Misérables* de Victor Hugo, dans lequel intervient Petit Gervais, petit ramoneur savoyard, et Jean Valjean. Un Villarin devrait également interpréter, en patois, une chanson sur ce thème. Succès garanti, mais chut !...

Puis nous assisterons à la projection d'un film d'une quinzaine de minutes réalisé par Bruno Axelrad, cinéaste amateur membre de l'association Ciné Maurienne, et qui est aussi, l'été, gardien du refuge de l'Étendard. Contacté par Jacqueline Dupenloup, par l'entremise de Georges Quézel-Ambrunaz, Bruno

■ BRÈVES

► **LES VILLARDS PATRIMOINE ET CULTURE.** L'assemblée générale de l'association Les Villards patrimoine et culture de tiendra le 12 avril 2014 à 18 h 30 à la salle des associations (Martinan).

► **LITTÉRATURE.** Un lecteur nous signale qu'une partie de l'action du roman de science-fiction intitulé *Les méduses de gondole* (mis en ligne sur le site In Libro Vérita par son auteur, Christian Renaud) se déroule à Saint-Colomban : « 18 novembre 13 heures, Jack et son assistant sont en train de grimper sur le flanc du Fremezan. Ils sont à bord d'un véhicule tout terrain hors d'âge mais qui respire la santé. La route forestière serpente dans des plantations de mélèzes, d'épicéas et de pins. Le chauffeur, un vieux Mauriennais au visage buriné par le froid de nombreux hivers, est vraiment jovial. — Vous venez aussi pour l'astrologie ? — L'astronomie ; oui nous venons pour étudier les étoiles, lui répond Frank. — Vous avez de la chance, en ce moment le temps est dégagé et la vallée des Villards est le meilleur endroit des Alpes pour scruter le ciel. — C'est pourquoi l'institut a choisi Saint-Colomban.» Etc.

CHASSE

L'ours de Barral

Il y a des moments exceptionnels dans la vie d'un chasseur, et ce qui s'est passé le 16 novembre dernier pour Thierry Bozon (Martinan) en fait partie. Ce matin-là, nous nous retrouvons (avec Gérard Mugnier et Patrick Rostaing-Troux) en équipe réduite, 4 copains autour de l'habitué café dans cette « chaude » cuisine du Martinan. Que faire ?

La neige a posé une légère blancheur sur le sol de la vallée, il fait très froid mais la journée s'annonce belle et ensoleillée.

Il est décidé de faire « les pieds » sur Ressoutan et la combe des Roches. Très vite, on se rend compte de la présence



de sangliers. On se consulte, chacun y va de son analyse, de sa déduction et, d'un commun accord, nous prenons les postes, mais toi, Thierry, tu souhaites remonter « *jusqu'au bout* » cette trace fraîche sans ton inséparable Bridgette....

Jusqu'au bout, ça peut prendre plusieurs heures, pensais-je en me rendant à mon poste sans grande conviction, le circuit d'un sanglier dans la nuit étant relativement long avant qu'il prenne du repos.

La neige était douce au sol, les branches de sapins chargées pliaient sous le poids de cette « fraîche ». Près de cette pierre, je pensais au nombre de personnes qu'elle avait dû voir depuis qu'elle était là, je pensais au repas du

soir que nous allions faire avec toute l'équipe, aux anciens, et à toutes ces choses qui vous passent pèle-mêle par la tête quand vous êtes au poste.

La matinée défilait tranquillement au rythme des cloches de l'église, tout en bas, dans la vallée, et moi j'étais devant une carte postale sans un bruit, sans un souffle, rien. Tout était beau.

Le soleil arrivait et commençait à me réchauffer, c'était long mais tellement magnifique et, tout d'un coup, un coup de feu près de moi vient rompre ce silence. Un bruit assourdi par la neige et les sapins, qui fait changer d'arbres à trois

apins, qui fait changer d'arbres à trois petits oiseaux. C'est la fin pour lui, la persévérence et la pugnacité du chasseur ont gagné.

Honneurs et respect au gibier ; il est là devant nous, étendu de tout son long, et quelle longueur ! 142 kilos sur la balance, 119 kilos vidé, une tête énorme avec de grosses oreilles poilues, un corps d'athlète sur de petites pattes, et un poil d'ours des Carpates. C'est sûr que cette bête-là aurait tenu tête à plus d'une meute de chiens, en faisant quelques dégâts. Il était là, caché dans sa bauge creusée sous un petit sapin qui pousse péniblement sur cette barre rocheuse.

Pour Thierry c'est un trophée exceptionnel et rare dans nos montagnes. Mais par-delà le trophée, c'est à la personne que je veux rendre hommage. A notre ami, notre équipier, notre « Alpinus », qui a su fédérer autour de lui une équipe de copains qui partagent le même plaisir et la même passion des chiens, l'amitié et la convivialité. C'est aussi cela la chasse, et plus que l'on ne le croit, car nous n'entendons souvent que les mauvaises choses dans les équipes mais jamais les bonnes. Merci Thierry et bravo... « jusqu'au bout » !

Francois Bitz

► **ACCA DE SAINT-COLOMBAN.** En juin prochain, l'Association communale de chasse agréée (ACCA) de Saint-Colomban tiendra son assemblée générale au cours de laquelle trois membres du bureau seront à renouveler dont Pierre-Yves Bonnivard et Philippe Martin-Cocher. Cette réunion sera peut être aussi l'occasion pour que l'ACCA élise un président de plein droit, Claude Aimé, vice-président, assurant l'intérim depuis janvier 2013.

PÊCHE

Des cartes pour tous les pêcheurs

La saison de pêche est ouverte depuis le 8 mars pour les torrents et s'ouvrira le 7 juin pour les lacs de montagne (lacs d'altitude supérieure à 1 000 mètres). Pour les torrents et les lacs, la fermeture se fera le 12 octobre prochain soit 3 semaines plus tard que dans les autres départements. Les prises sont limitées à 6 poissons par jour, la maille étant fixée à 25 cm. Sont autorisées les pêches à la ligne à la mouche, au coup ou au lancer et, dans les lacs de montagne, la pêche en barque ou à l'aide de tout autre moyen ou engin flottant est interdite. Tous les ruisseaux villarins sont ouverts à la pêche, la seule réserve de pêche sur le Glandon et ses affluents étant située sur la commune de Saint-Etienne-de-Cuines, du canal de la centrale EDF jusqu'à la prise d'eau. Les cartes de pêche sont en vente à la Maison du tourisme : carte annuelle (75 euros, 42 euros pour les titulaires d'une carte de pêche d'une autre association agréée de France) ; carte de réciprocité départementale (possession d'une carte d'une autre association de Savoie, 30 euros) ; carte pour les mineurs (18 euros, 16 euros si autre carte) ; carte découverte (moins de 12 ans : 8 euros) ; carte découverte pour les femmes (une seule ligne autorisée : 30 euros) ; carte à la journée (13 euros ou 10 euros) ; carte hebdomadaire (7 jours consécutifs : 30 euros ou 18 euros).

carte hebdomadaire (7 jours consécutifs : 30 euros ou 18 euros).
L'auteur d'une belle prise peut envoyer une photographie à la fédération départementale de la pêche (par courriel uniquement, à l'adresse : vincent@savoie-peche.com). La photo doit, si possible, avoir été prise en extérieur (si possible aussi sur le lieu de la prise) avec un poisson en bon état, et accompagnée des renseignements suivants : nom et prénom du pêcheur, lieu et mode de pêche, date de la prise, taille et poids du poisson pêché... Elle sera postée sur Internet.

Dantès Dai Liang, le Villarin qui chante en chinois

Originaire de Voiron (Isère) où il est né en 1978, Christophe Hisquin, sinologue de formation, a passé, enfant, la plupart de ses vacances d'été aux Villards, avec ses parents, Didier et Annick, et aux côtés de sa grand-mère, Odette Tardy (née Favre-Jaime), et de ses oncles Jacques et Bernard Tardy.

A Lachenal, on se souvient encore de ce gamin qui s'amusait avec son jeune frère devant l'ancien four de la boulangerie de la maison Tardy, en contrebas de la caserne et de Bon Riou. Jusqu'à l'adolescence, Christophe reviendra régulièrement aux Villards.

Une vingtaine d'années plus tard, il y revient encore mais plus épisodiquement car, depuis, bien des choses ont changé : Christophe est devenu entre temps, Dantès Dai Liang, un artiste connu et reconnu en... Chine où il multiplie les passages dans des shows et des séries télévisées, où il se produit en concert, donne des conférences et intervient dans les médias, sollicité comme une star qu'il est devenu ! « *Un artiste interculturel français qui entremèle le son de la langue chinoise, la pensée française et l'appréciation pop rock de la musique* ».

Tout commence quand Christophe décide, à l'entrée en 6^e, de choisir le chinois comme première langue (« *L'anglais c'était trop classique et l'allemand trop peu utilisable au quotidien* ») un choix étonnant car très rare à l'époque. Il fréquente alors le collège Jean-Moulin de Lyon, le seul où l'on enseigne le chinois mandarin en première langue. C'est difficile, on l'imagine, mais Christophe sait ce qu'il veut et comment y parvenir. Si bien que, « tête » et obstiné comme un vrai Villarin..., il passera, quelques années plus tard, le baccalauréat avec chinois en première langue alors que nombre de ses camarades de promotion de 6^e ont abandonné depuis longtemps...

A 17 ans, un an avant le baccalauréat, au cours d'un voyage scolaire il découvre la Chine ; quatre semaines d'émerveillement qui le confortent dans son idée : il étudiera la langue de ce pays fascinant. Après le bac il rentre alors à l'université de Lyon pour passer un DEUG de langues, puis, en 2000, à 22 ans, il décroche une bourse d'études et retourne en Chine pendant un an, à Shanghai précisément, une ville mêlant modernité et tradition et qui a accueilli l'exposition universelle en 2010.

Là, quelques jours à peine après son arrivée, un casting est organisé par des metteurs en scène sur le campus universitaire pour engager un étudiant occidental qui parle chinois pour tenir un rôle de figurant dans des séries télévisées. Il y a peu de candidats et Christophe qui maîtrise déjà bien la langue est immédiatement choisi. Durant un an, il tient des petits rôles (par exemple, on lui demande de prendre un café dans un bar tout en discutant avec un autre figurant pendant

que les vedettes de l'épisode ont une scène dans ce bar), puis finit par décrocher des rôles plus importants dans des films produits pour le cinéma.

Autant d'expériences qui permettent à Christophe Hisquin de parfaire sa connaissance du mandarin chinois et de devenir en peu de temps un des acteurs de référence dans le rôle du « continental »... D'autant que le public chinois, qui est très ouvert, apprécie qu'un occidental étudie sa langue et la parle comme lui sans presque aucun accent...

Mais, outre le sport (et notamment le ski qu'il pratique dès qu'il le peut en Maurienne), Christophe est aussi un passionné de musique. Dès l'âge de huit ans, il a appris à jouer de l'orgue électronique (il est resté un fan de Jean-Michel Jarre, utilisant les sons de cet instrument dans ses compositions) et de la batterie, improvisant, l'été notamment, dans l'ancien four de la maison familiale de Lachenal, des concerts « privés » avec un copain de Saint-Jean-de-Maurienne.



En Chine, tout à ses études et à la découverte d'un pays-continent, il n'oublie pas cette passion qui ne l'a jamais quitté et décide de participer à des concours de chants organisés dans des émissions du même type que celles que l'on connaît en Europe, sauf que, là-bas, les étrangers doivent impérativement chanter en Chinois. Qu'à cela ne tienne ! Christophe s'y présente et s'y distingue car non seulement il chante en mandarin, mais il interprète ses propres textes écrits directement en chinois ce dont lui sont reconnaissants les quelque 400 millions de téléspectateurs qui suivent ces concours. Et le succès arrive et, avec lui, un premier « casse tête » chinois...

En effet, « Christophe Hisquin » serait un nom parfait pour faire une carrière en France, mais en Chine... Christophe doit se choisir un nom de scène : ce sera « Dantès » déjà utilisé lors de concerts donnés dans les tavernes d'Athènes, en Grèce, alors qu'il a une vingtaine d'années. Pourquoi Dantès ? « *Pour deux raisons. D'abord parce que les caractères accentués étant inconnus en mandarin, la présence d'un accent sur le e, ça fait très français. Ensuite en référence au héros de Dumas, dans le Comte de Monte-Christo, qui se bat pour avoir quelque chose. Et dans la musique aussi il faut se battre ; c'est un combat pour faire vivre tes chansons et conquérir un public.* »

Mais Christophe Hisquin a aussi un nom chinois « Dai Liang » qui signifie : qui porte la lumière. Pourquoi ce nom ? « *Parce que quand tu arrives sur scène tu as tout de suite la lumière et le spectacle* »

commence. Et aussi parce que j'ai appris le chinois à Lyon et que Lyon, en chinois, ça se prononce « lian ». Et donc en chinois il y un jeu de mot entre liang (lumière) et lian (Lyon) et pour les Chinois ça prend du sens. »

Après un premier séjour à Shanghai, Christophe rentre à Lyon pour continuer ses études et enregistrer un premier album en chinois. Et où cet album sera-t-il produit : à Shanghai ? A Pékin ? Pas du tout, il le sera à Villefranche !

En 2004, pour les besoins de ses travaux de thèse (dont le sujet est « L'industrie de la musique en Chine au début du XXI^e siècle », école doctorale Lettres, langues, linguistique et arts), Christophe retourne 2 ans à Shanghai durant lesquels il va découvrir la Chine d'une autre manière tout en continuant son métier d'artiste.

Car le public chinois ne l'a pas oublié. De nouveau il passe à la télévision, notamment sur CCTV-F, une chaîne de télévision chinoise francophone (1) qui

diffuse une émission musicale à forte audience (suivie par quelque 800 millions de personnes, soit 12 fois la population française !). Là, Christophe se classe 3^e et devient une vedette couramment sollicitée par les médias chinois (on va même jusqu'à lui proposer de présenter des émissions sur la culture française) et régulièrement invitée à donner des conférences, tant en Chine qu'en France.

Son style ? « *Je fais du folk, et du pop rock. Du french madopop. Mais si je chante en chinois, mon style est français. J'ai intégré des concepts de la culture chinoise dans mes titres français, et des références françaises dans mes chansons chinoises.* »

L'ascension est alors fulgurante. Des multinationales occidentales implantées en Chine l'engagent pour animer les manifestations qu'elles organisent pour leurs salariés chinois. En 2010, il est invité par le consulat français à la première fête de la musique à Shanghai et plébiscité comme « *le Français qui écrit et chante en chinois* » par les journalistes français venus à l'occasion de l'exposition universelle.

On le verra tenir un rôle d'ambassadeur de la culture française auprès des Chinois, aux côtés de Jack Lang venu féliciter en personne l'artiste pour son œuvre. Des médias français majeurs écrivent sur Dantès. Et tout dernièrement encore, Christophe Hisquin a donné 3 concerts devant plus de 18 000 personnes au total (soit de quoi remplir entièrement la halle Tony Garnier de Lyon) !

Aujourd'hui, Christophe Hisquin (que tout ce succès n'a pas changé : il est toujours aussi modeste et passionné de musique, les pieds bien sur terre...) vit

entre la Chine et la France, à Lyon précisément (où nous l'avons rencontré) et où il donne aussi des conférences et organise des mini-concerts.

Dès qu'il le peut, il revient en Maurienne (où sa famille possède un pied-à-terre à La Chambre, la maison de Lachenal étant désormais louée). Il ne manque jamais d'effectuer son « pèlerinage » au col du Glandon où sont implantés les chalets d'estive de ses grands-parents, chalets que les Villarins connaissent bien et où nombre d'entre eux ont fait leurs « armes » de jeunes bergers au début du XX^e siècle...

Christophe ne parle pas le patois villarin mais en comprend quelques mots et quelques expressions. Néanmoins, il ne serait pas contre interpréter, à l'occasion, des chansons folkloriques savoyardes (le chant des Allobroges par exemple).

Durant ses séjours en Maurienne, il donne des interviews comme récemment à Maurienne TV (2) et discute avec le maire de Saint-Jean-de-Maurienne du rôle d'« ambassadeur » de cette vallée (mais aussi de Lyon et plus généralement de la France) qu'il pourrait tenir auprès du peuple chinois qui ne demande qu'à mieux connaître notre pays. Car « *pour les Chinois, la France, cela reste Paris et les vignobles de Bourgogne et du Bordelais* », précise Christophe « et il faudrait leur faire découvrir d'autres contrées ».

Et en effet, qui serait mieux placé que Christophe Hisquin pour jouer ce rôle, et faire connaître à la fois sa ville d'enfance et sa vallée d'origine ? Car les Chinois fréquentent peu la cité rhodanienne (on évalue à quelque 15 000 personnes la communauté chinoise à Lyon), sauf peut-être au moment de la fête des Lumières (le 8 décembre) une occasion qu'il faudrait peut-être saisir pour organiser un concert.

Et puisque Christophe a aussi la volonté de mieux faire connaître la Maurienne aux Chinois, pourquoi ne pas commencer par y programmer des conférences et y organiser des concerts ? Où ? Mais aux Villards pardi !

Et l'on se prend alors à rêver d'une soirée musicale avec, au programme, Adrien Frasse-Sombet, violoncelliste, autre Villarin très connu dans le monde de la musique (classique), et Christophe Hisquin... Comme on dit du côté TF1, dans l'émission The Voice : « *Ça devrait le faire !* ».

Christophe Mayoux

(1) Que les Villarins peuvent regarder sur le satellite Astra avec une réception par parabole.

(2) « *Dantès Dai Liang, le Français qui chante en chinois* » a été présenté sur le réseau câblé Maurienne TV le 18 mars 2014 dans l'émission Maurienne Zic ! Pour revoir cette interview aller sur le site de la chaîne à l'adresse : <http://maurienne.tv/index.php?category/Maurienne-Zic>

nois, Ouvrage bilingue (français-chinois), Yiwen Publishing House, 186 p.

• 2012 : Shanghai, texte bilingue (français-chinois), Revue Bordel n° 15.

□ DISCOGRAPHIE

- 2003 : Enregistrement d'un double CD français-chinois.
- 2006 : Parfums d'extrêmes (album distribué en Chine).
- 2009 : Dai Liang (album distribué en Chine).
- 2010 : Shanghai (single et clip).
- 2012 : Oh ! ma chérie (single et clip).



**Les Gîtes
Adélaïde**

3 à 8 personnes

Saint-Colomban-des-Villards

Tél. 06 12 32 09 15

Le ramonage, une spécialité villarinche

C'est l'émigration hivernale d'un fort contingent de la population qui a permis au pays des Villards de subsister. L'émigration hivernale n'est pas un fait original : presque tous les montagnards la pratiquaient. Elle répondait en effet à trois nécessités : soulager les provisions d'hiver en excluant un certain nombre de bouches (en 1848, la vallée des Villards comptait 3 287 habitants...) ; lutter contre l'inaction, à laquelle forceraient cinq mois d'hiver ; enfin aller gagner un peu d'argent, qui fournirait le supplément indispensable aux maigres ressources locales et particulièrement le numéraire.

L'émigration hivernale des Villarins présentait quelques variétés, mais les dates de départ et d'arrivée

au moins étaient identiques pour tous les émigrants. Sitôt les pénibles travaux d'été terminés, les bêtes désalpées, c'est-à-dire au 18 septembre, jour de la foire de Saint-Colomban, les premiers émigrants partaient sur les chemins de France, le baluchon à l'épaule. Les plus retardataires, c'est-à-dire ceux dont la présence au pays était le plus indispensable pour des causes diverses (vieux parents, enfants en bas-âge), ne partaient que dans le courant du mois d'octobre. A la Toussaint, toutes les « hirondelles d'hiver », comme les appelaient les gens des plaines, avaient quitté le pays.

Le retour ne s'effectuait qu'avec l'approche des gros travaux, et notamment les semaines, et c'est le mois de

mai qui ramenait les absents. A part ce trait commun exprimé par les dates de départ et de retour, les émigrants menaient les genres de vie les plus divers, de l'aiguiseur au peigneur de chanvre, du marchand au ramoneur. Mais les ramoneurs formaient la grande majorité de l'émigration hivernale villarinche.

Dans le texte ci-dessous, Pierre Bozon indique les principales destinations de ces Villarins, tandis que Camille Favre-Alliance (page 11) présente un contrat passé entre patron et apprentis, et évoque les dures conditions de vie de ces derniers. Enfin (même page) quelques exemples de faits divers liés aux ramoneurs, extraits de la presse de l'époque, complètent ce dossier.

Le ramonage a toujours passé pour être la grande spécialité villarinche. D'après Camille Favre-Alliance, en 1862, Saint-Colomban fournissait le plus fort contingent mauriennais de ramoneurs. Pourtant, sur les passeports de 1851 on n'en dénombre que 40 sur 194, mais il faut observer que, parmi les 76 se déclarant journaliers, beaucoup devaient aussi ramoner, et que, en outre, de nombreux ramoneurs passaient la frontière clandestinement. Il en était de même à Saint-Alban où 13 émigrants seulement se disent ramoneurs, mais il y a 57 journaliers. Le nombre de ceux-ci apparaît considérable (40 à 50 % des passeports) : il s'agissait certainement d'hommes à tout faire qui, le ramonage terminé, devaient accepter n'importe quel travail pénible. Certains fréquentaient même les mines de charbon de Rive-de-Gier.

Les ramoneurs comprenaient non seulement des adultes, mais encore beaucoup d'enfants, dont certains n'avaient pas 8 ans. Presque tous les adultes étaient des maîtres ramoneurs, travaillant à leur compte, avec une troupe d'enfants, de valets, parfois même un contremaître. Le personnel était recruté en partie en dehors des Villards, dans les communes basses des Cuines, Saint-Rémy-de-Maurienne, les Hurtières, Villargondran, Montricher, Pontamafrey, Montvernier. Souvent, ceux qui louaient l'été leurs bestiaux aux Villarins leur louaient l'hiver leurs enfants.

L'accord était généralement tacite, mais il arrivait aussi qu'un contrat fût établi entre le maître ramoneur et le père de son employé (lire page 11) : le patron s'engageait à payer un salaire, qui variait de 20 à 30 francs vers 1840 à 50 à 120 francs dans la seconde moitié du XIX^e siècle, à lui donner un habit neuf pour l'été, à le nourrir et en prendre soin en bon père de famille (1).

Malheureusement, il est vrai, les maîtres étaient souvent durs, voire même brutaux (lire page 11).

Les ramoneurs partaient fréquemment en troupe, sous la conduite d'un ancien. Les uns passaient par le col du Glandon et le pas de la Coche, qui les amenaient en Grésivaudan. C'était là un trajet plus court, légué par la tradition de la contrebande et évitant les postes de douane. D'autres empruntaient le col du Merlet et d'autres enfin descendaient les Voûtes. Ils faisaient des étapes de 40 à 50 km par jour, allant, par exemple, en 10 jours de Saint-Colomban à Carcassonne, exploit remarquable qui s'accomplissait souvent pieds nus, pour économiser les chaussures. Ils mendiaient leur pain et leur gîte dans les fermes accoutumées.

Un gros contingent se répandait à travers le bas Dauphiné. D'autres poussaient plus loin vers le nord, en Bugey, en Bresse, le long de la Saône, du Beaujolais à la Bourgogne, jusque parfois dans les plaines du Bourbonnais. Un autre flot prenait la route du Midi, s'égrégant dans les plaines de Valence, de Montélimar, du Comtat, gagnant la Provence et le bas Languedoc, lançant des avant-gardes vers Perpignan, Carcassonne et le sud-ouest du Massif central, autour de Mazamet et Millau. Quelques aventuriers allaient plus loin encore, puisque, en 1847, un ramoneur de Saint-Colomban est signalé à Lesparre (Gironde) (2).

(...) D'après les passeports de 1851, 80 % des gens de Saint-Alban se dirigent en Bourgogne, autour de Chalon-sur-Saône, et le reste, presque en entier, prend la route du Midi et s'égrène de Valence à Beaucaire, avec quelque préférence pour Montélimar et le Vaucluse. L'émigration de Saint-Colomban est mieux étalée, avec trois principaux blocs ; le bas Dauphiné, de Rives et

Voiron à Vienne, de Crémieux et Bourgoin à Romans et Valence (28 %) ; la région lyonnaise, de Lyon à Villefranche, Mâcon, Tarare (27 %) ; le Bugey et la Bresse (19 %), auxquels s'ajoute la Bourgogne (12 %). Les autres 14 % comprennent le contingent qui rayonne autour de Grenoble, puis ceux qu'a attirés le bassin houiller de la Loire (Rive-de-Gier, Givors), enfin le Midi.

Certes il serait bon de tenir compte de ceux qui restent en Savoie, et surtout des clandestins qui, par les cols élevés, filent en Dauphiné et surtout dans le Midi, comme ces deux jeunes gens de Saint-Alban, démunis de passeport, que le préfet du Vaucluse fait refouler en 1825. Pourtant, l'émigration villarinche ancienne semble bien avoir fréquenté surtout les vallées de la Saône et du Rhône moyen, Lyon étant pour beaucoup le centre de dispersion et d'approvisionnement.

(...) Le travail était fort pénible, particulièrement pour les malheureux enfants. Munis d'un bonnet, de genouillères de cuir et d'une raclette, ils devaient tout le jour grimper dans les cheminées pour les nettoyer de leur suie, besogne parfois dangereuse lorsque la cheminée était en mauvais état ou que, trop large, elle exigeait, pour s'y hisser, une véritable acrobatie. Mais ce n'était pas tout : ils devaient encore mendier leur pain et celui de leur maître, faire de longues marches d'un village à l'autre, cherchant leur repos nocturne dans la paille des fermes. Il arrivait aussi qu'on dût se battre contre des bandes rivales.

Et pourtant le ramonage, métier d'autant plus déconsidéré qu'il s'accompagnait de mendicité, était bien peu rémunérant et coupé de périodes de chômage. Une cheminée se ramonait pour quelques sous, et, quoique les frais fussent réduits au minimum, les maîtres ramoneurs revenaient au pays avec une bourse assez légère, quelques centaines de francs-or tout au plus.

En outre, les mésaventures ne leur manquaient pas, surtout en raison de leur caractère ambigu de demi-mendiant. Ils avaient souvent maille à partir avec la police (lire page 11), et plus d'un faisait un stage en prison comme le montrent les documents de la période sarde qui relatent, à plusieurs reprises, des incarcérations à Lyon, Marseille, etc. Parfois même ils étaient refoulés comme indésirables : ainsi, le 28 mars 1850, sont



expulsés de France 15 ramoneurs de Saint-Colomban opérant dans les environs de Lyon, Villefranche, Givors.

(...) Si le peignage du chanvre et le ramonage, tout en nourrissant leur homme, n'apportaient qu'un pécule insignifiant, le commerce hivernal, par contre, donnait l'aisance, parfois même la richesse à ceux qui le pratiquaient. Et il n'y a rien d'étonnant à ce que les plus belles propriétés aient été l'apanage des marchands.

Ainsi, l'émigration hivernale, née de la nécessité, était devenue le principal pilier de l'économie villarinche, assurant à elle seule les trois quarts des revenus.

Pierre Bozon (*)

(*) PIERRE BOZON, *Le pays des Villards en Maurienne*, Éditions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury (1970), 289 p. (Épuisé.)
(1) GROS LOUIS, *La Maurienne de 1815 à 1860*, Chambéry (1960), 174 p.

[NDLR: Selon un document (reconnaissance de dettes) que nous a transmis Pierre Darves-Bornoz (Paris), en 1883, une vache coûtait 240 francs. La même année, un dénommé Jean-Baptiste Quézel-Béset (du Rivaud) emprunte une somme de 30 francs-argent pour se rendre à Béziers. Est-ce le coût du voyage ?]

(2) NDLR : dans un article publié dans *Le Petit Villarin*, intitulé : « Une tradition bien vivante : les ramoneurs ! » (numéro 90, décembre 1994), André Blitz rapporte l'expérience vécue par Joseph Martin-Fardon, né en 1892, qui partit ramoner à 9 ans avec son père Jacques et ses frères. Par la route Napoléon, ils ramonaient en chemin vers Gap, Sisteron, Digne pour gagner la région de Grasse, et procédaient de la même façon au retour, sur un autre itinéraire. Joseph Martin-Fardon racontait aussi qu'une fois, coincé dans un conduit, il dut quitter genouillères et pantalon pour regagner la terre ferme.

Ramoneurs, mais pas seulement...

Les Villarins ont pratiqué essentiellement trois grandes occupations hivernales : le peignage du chanvre, le ramonage, le colportage. Le peignage du chanvre nous est le moins connu dans ses modalités, car il a disparu depuis déjà fort longtemps, vers les années 1880. C'était surtout une spécialité de Saint-Alban, qui avait déteint un peu sur Lachenal.

En 1851, d'après les indications des passeports, 44 sur 117 des gens de Saint-Alban sont peigneurs de chanvre, soit 38 %, alors que, pour Saint-Colomban, on n'en découvre que 2 sur 194.

Il semble pourtant, d'après les termes de l'argot des migrants, que les gens de cette commune aient pratiqué le peignage jadis avec beaucoup plus d'ampleur, en compagnie des gens du haut Bugey, dans les plaines de la Saône et peut-être aussi dans la Suisse moyenne (Le composé Fardon, accolé à Martin, semble venir de *farda* : peigner le chanvre en argot bugiste. Au XIX^e siècle, en tout cas, les peigneurs partaient exercer leur métier avec leur lourd attirail en basse Maurienne et surtout en Bourgogne, principalement autour de Chalon-sur-Saône, et certains poussaient jusque dans la Limagne bourbonnaise).

Pierre Bozon

L'ÉMIGRATION DES RAMONEURS

Les relations entre patrons et apprentis

D'après une enquête faite en 1862 par les préfets de Savoie et Haute-Savoie, l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne fournissait 178 maîtres (patrons) et 317 petits ramoneurs (se décomposant ainsi) : Albanne, 35 patrons, 50 apprentis ; Entraigues, 30 patrons, 30 apprentis ; Saint-Colomban, 35 patrons, 37 apprentis ; Montaimont, 17 patrons, 55 apprentis ; quant à Montrond, il fournit 30 patrons, mais presque tous les enfants de cette localité partent comme apprentis.

D'après cette enquête, il ressort aussi « que les patrons sont fréquemment les pères ou les parents des enfants qu'ils accompagnent ; mais souvent aussi ce ne sont que des industriels, souvent propriétaires aisés, qui ne font ce vilain métier que par spéculation. » (Les Petits Savoyards, Beugniot, p. 26)

Époque terrible, époque de fer car si les petits ramoneurs, dont certains (...) ont 6 ou 7 ans, sont presque toujours des garçons, quelquefois cependant, on emmène des petites filles qu'on habille en garçons. L'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, déclare la susdite enquête de 1862, en a envoyé à lui seul, en 1862, plus de 30, dont certaines avaient plus de 15 ans !

(...) Des engagements réciproques obligent le patron ou son apprenti, ou plutôt sa famille. Le maître ramoneur promet ordinairement de payer un salaire de 50 à 120 francs selon la force et l'habileté de son pupille, de lui donner un habit neuf pour l'hiver, et de lui laisser tout le linge et autres objets qui lui seront donnés ; de défrayer les dépenses aller et retour ; de l'envoyer à l'école et de lui faire faire sa première communion ; de le nourrir, d'en prendre soin comme un bon père de famille (*« sicut bonus pater familias ! »*, on croirait entendre le droit romain !) et de ne jamais l'abandonner ; de faire quelques cadeaux à la mère ou la ou les sœurs.

« Belles promesses, mais presque toujours illusoires, tant il est rare qu'un chef tienne ses engagements, surtout en ce qui concerne l'éducation du jeune apprenti. » (Les Petits Savoyards, pp. 26-27)

En effet, dès que le petit ramoneur a quitté son hameau, il ne s'appartient plus, il devient souvent la chose (...) de son patron, un peu comme l'esclave de Rome ou de Sparte : il est complètement à sa merci. Désormais, pour lui gagner de l'argent, il travaillera peu et mendiera beaucoup ; car il faut bien le savoir, ce n'est pas tellement pour ramoner, ou du moins, c'est certainement autant pour mendier que le petit ramoneur est engagé. Les Villarins, eux, avaient encore une autre corde à leur arc : ils se faisaient accidentellement cireurs sur la place publique.

Dès lors le petit savoyard va s'exercer au facile métier de mendiant, il en apprendra tous les trucs, comme dans les Deux Orphelines ; il simulera les infirmités, pleure-

ra à volonté, boîtera sur commande, et sera bientôt passé maître dans l'art de bluffer. Il le faut bien, car chaque soir, il doit, coûte que coûte, apporter au logis une somme fixée d'avance et il y a la somme des jours ordinaires et la somme des jours fériés (...).

On s'ingénie parfois à cacher quelque chose, quelques sous dans ses habits, mais c'est un grand risque que l'on court et le châtiment est terrible lorsqu'on se fait prendre ! Malheur aussi si l'enfant revient les mains vides ou l'escarcelle trop légère ! Il s'expose non seulement à être vertement grondé, mais surtout à être cruellement frappé et à aller dormir la nuit sur la botte de paille comme un chien, mais sans souper. Un témoin raconte : « *Le soir, le patron fouillait notre sac, prenait le meilleur et nous jetait un morceau de pain !* » (...) « *Coups de verges, coups de ceinture, dit le même témoin, pleuvaient alors sur le pauvre petit. Tant de sous qui manquaient, tant de coups à recevoir !* »

D'autres succombent à la faim et aux mauvais traitements. Le petit Joseph, victime de la misère et de la fatigue, a été enterré le 21 novembre 1862 à Châtillon-sur-Seine. Peut-être était-il un petit Mauriennais ? Mais il y a plus et mieux : vers 1880, un maître ramoneur d'Albanne finit par tuer un petit apprenti de 10 ans en le rouant de coups. Il fut heureusement condamné aux travaux forcés à perpétuité. Autre témoignage recueilli par l'abbé Beugniot (novembre 1862) : on oblige parfois l'enfant à s'agenouiller sur une barre de fer à angles aigus. De ses bras tendus il supporte un poids assez lourd, et toutes les fois que ses bras flétrissent, il reçoit autant de coups de bâton pour les relever. D'autres succombent à la faim et aux mauvais traitements.

(...) Pour ma part, je me souviens que je frissonnais lorsque, tout petit, à Saint-Colomban, durant les veillées d'hiver, j'entendais évoquer les traitements inhumains infligés aux pauvres petits ramoneurs d'antan. De telles horreurs provoquèrent cependant des remous et mirent en branle l'autorité civile, qui, peu à peu, finit par s'inquiéter d'un tel état de choses et par condamner sévèrement les coupables.

Cependant, je m'en voudrais de tracer un tableau par trop noir. Ainsi à Saint-Colomban, par exemple, on parle encore des ramoneurs qui, l'automne venu, partaient joyeux pour la France, en chantant à tous les échos lorsqu'ils franchissaient le col du Glandon ou le pas de la Coche. Pour beaucoup, une vie meilleure allait commencer.

Camille Favre-Alliance (*)

(*) Ce texte est extrait de l'article publié par Camille Favre-Alliance dans le bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne (tome XI, 1954, pp. 65-79) : Les ramoneurs de Maurienne.

Évolution de la profession

Selon Camille Favre-Alliance, c'est en 1920 environ que la profession de ramoneur s'organise réellement : « *Ce n'est plus en va-nu-pieds, sans aucun ordre, que procèdent les ramoneurs, c'est avec les gardes champêtres qu'ils se présentent dans les campagnes. Ce ne sont plus de perpétuels quémandiseurs qui arrivent : s'ils couchent encore dans les fermes, ils mangent maintenant au restaurant. Les tournées sont menées tambour battant, car les vélos, les motos et même les autos sont peu à peu apparus qui abrègent considérablement les distances et le temps. Si bien qu'en 3 mois la campagne est terminée et tranquillement, par le train ordinaire, on fait retour au foyer familial. De plus, un certain nombre revient, comme à Saint-Colomban, passer les fêtes de Noël et du Nouvel An au pays et quelques-uns ne repartent pas. Les autres vont continuer jusqu'au mois de mai, comme jadis.* »

Et Camille Favre-Alliance constate (1954) : « *Où vont les ramoneurs modernes ? Ceux de Saint-Colomban (4 familles) vont soit à Villefranche-sur-Saône, soit à Grenoble, soit à Culoz, soit à Chambéry et ses environs. Quant à ceux de Saint-Alban, ils sont restés fidèles au Midi (Avignon, Beaucaire, Agde, etc.).* »

La condition de petit ramoneur vue à travers la presse...

► Le Courier de la Drôme et de l'Ardèche

17 novembre 1865

Où la concurrence va-t-elle se nicher ? Deux fumistes, non, deux ramoneurs se sont pris aux cheveux chez une dame qui avait confié à l'un d'eux le soin de nettoyer sa cheminée. Le premier de ces ramoneurs était déjà occupé à racler la suie, lorsque tout à coup un ramoneur n° 2 tombe comme la foudre dans la chambre, renverse tout sur son passage, écarte brusquement son confrère, jette les ustensiles et les outils à droite et à gauche, et se met en devoir de gratter le tuyau. Le ramoneur n° 1, revenu de sa surprise, demande d'indispensables explications ; pour toute réponse il reçoit un soufflet. Il fallait laver cette injure. Voilà nos deux hommes qui se livrent à une boxe effrénée ; on entend les meubles valser avec fracas dans l'appartement, et la dame du logis, ouvrant la fenêtre, appelle la police. Pendant ce temps, les deux combattants continuent à se battre avec une énergie digne des héros de l'Antiquité. La police arrive ; la bataille recommence, la maison ressemble à une citadelle assiégée ; enfin la victoire reste à la force publique, et on emmène les deux antagonistes au poste voisin ; là on leur demande la cause de cette lutte insensée, et ils répondent : « *C'est la concurrence, Monsieur le magistrat, c'est la concurrence.* » On les a envoyés l'un et l'autre méditer en prison sur la confraternité en matière de fumisterie commerciale.

► L'Impartial Dauphinois

8 et 10 mars 1872

Un enfant ramoneur, du nom de Benjamin Tronel, âgé de 9 ans, a disparu, depuis le 24 janvier, de Marseille. Les personnes qui pourraient donner quelques renseignements sont priées de les adresser à M. Tronel (Jacques), à Saint-Colomban-des-Villards, canton de La Chambre (Savoie).

► L'Impartial Dauphinois

24 avril 1880

Tribunal correctionnel (audience du 21 avril 1880)

Il est bien possible, comme le disait Bernardin-de-St-Pierre, que tel petit ramoneur descende de ces fiers Gaulois qui escaladèrent le Capitole, mais assurément les enfants P... paraissent des descendants bien dégénérés quand on a aperçu ces deux petits êtres frêles, chétifs et malingres, dont le plus jeune a seize ans à peine et l'aîné dix-huit, alors qu'en lui en donnerait tout au plus quatorze.

Ces deux petits ramoneurs, nés à La Chambre (Savoie), étaient au service de sieur Bozon qui les utilisait non seulement comme ramoneurs, mais encore comme mendians, leur refusant le souper et le coucher, lorsque, le soir, ils n'apportaient pas la somme prescrite. Aussi faisaient-ils de leur mieux, et le mieux étant souvent l'ennemi du bien, il arriva qu'un jour les agents de police arrêtèrent les deux jeunes mendians malgré la résistance du plus jeune qui les menaçait de son racloir.

Antoine P..., le plus jeune, demandant pardon au tribunal et promettant de ne plus recommencer, est acquitté comme ayant agi sans discernement ; son frère, François P..., âgé de dix-huit ans, est

condamné à vingt-quatre heures de prison. Quant au sieur Bozon, inculpé comme promoteur et complice de mendicité, il est condamné par défaut à deux mois de la même peine.

► L'Impartial Dauphinois

11 mai 1880

Nos lecteurs se souviennent sans doute que dans une des dernières audiences, dans l'affaire des petits ramoneurs, leur maître, le sieur B..., avait été condamné par défaut à deux mois de prison pour complicité et excitation à la mendicité. Les deux petits ramoneurs, voyant que leur patron était absent, en avaient profité pour pousser en toute sécurité une charge à fond contre lui ; ils se posèrent ainsi en petites victimes. Ce système leur a réussi : l'un d'eux fut acquitté, l'autre condamné seulement à vingt-quatre heures de prison. B..., qui, par suite de malentendus, n'avait pas paru à l'audience, a fait opposition au jugement et comparut aujourd'hui devant le tribunal. Sébastien B..., âgé de 35 ans, né à Saint-Colomban-des-Villards, exerçant depuis 22 ans la profession de ramoneur à Grenoble, nie énergiquement avoir poussé ces enfants à mendier.

C'est M^e Charbonnier qui prend la parole pour défendre le sieur B... L'honorable avocat met en relief la fourberie de ces deux petits ramoneurs qui se sont fait passer pour de pauvres victimes, tremblant sous les coups, n'osant dire non quand le maître a dit oui ; ce ne sont que des mendians audacieux, pleins d'initiative, indignes de pitié, et qui, pour mal faire, n'ont jamais eu besoin des mauvais conseils de leur patron ; la vérité est que, pour eux, la mendicité constitue un petit pécule sur lequel le sieur B... ne peut avoir le moindre contrôle. Puis, quelles preuves a-t-on de leurs allégations ? Aucune. Ils ont raconté avoir reçu des coups ; le médecin n'en a pas trouvé trace sur leur corps. Il est évident qu'en les mène durement, mais on ne peut agir autrement avec de pareils gamins. On reproche à B... d'avoir donné à son âne le pain que rapportaient les petits ramoneurs ; il eut dû le manger. Mais, fait remarquer fort judicieusement le défenseur, il est fort peu ragoûtant, même pour un maître ramoneur, de manger des croûtes de pain qui ont passé la journée entre les mains de ces enfants, bien connus pour leur excessivité propétale...

Le tribunal reconnaît l'opposition régulière, mais, déclarant les faits de complicité de mendicité suffisamment établis, condamne B... à six jours de prison.

► Le Courier des Alpes

17 octobre 1889

Avis important : M. Joseph Bozon rappelle au public qu'il est le seul ramoneur approuvé par la municipalité de la ville de Chambéry. Pour qu'on ne confonde pas ses employés avec les ramoneurs ambulants, ou avec d'autres qui portent le même nom, mais n'appartiennent pas à sa famille, M. Bozon Joseph se fait un devoir de prévenir les habitants de Chambéry, que ses employés seront munis du brassard municipal. Adresser les demandes de service à M. Bozon Joseph, rue du Sénat, n°3, à Chambéry.

SAINT-COLOMBAN

Séance du 17 janvier 2014

Absents : Ségolène Coin (procuration à Norbert Combet), Catherine Dobelli (procuration à Maurice Bozon), et Hervé Tardy. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des réunions du conseil du 22 novembre 2013 et des 9 et 18 décembre 2013.

1 - Acquisitions de terrain

• Pour créer un square à l'embranchement de la route d'accès au domaine skiable, le conseil municipal décide d'acquérir une parcelle située en Coiraz (parcelle cadastrée section D, n° 1428, d'une superficie de 89 m²) appartenant aux consorts Favre-Alliance, au prix de 3 euros le m² (la commune prenant en charge tous les frais nécessaires à l'établissement de l'acte administratif de vente). Cette parcelle est un reliquat de la parcelle située section D, n° 724, qui a été largement expropriée pour les besoins du tracé de cette route.

• Les consorts Tardy (héritiers de M. Roger Tardy) souhaitent céder à la commune des parcelles situées sections H (numéros 62, 123, 286, et 787), I (numéros 42 et 187) et Y (numéro 152). Les parcelles sections I et Y sont grevées d'une servitude de domaine skiable. Le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de ces parcelles et demande au maire de faire une proposition aux consorts Tardy.

2 - Création d'une régie

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des frais de secours sur les

pistes et hors des pistes, ainsi que les frais de transport consécutifs au secours des accidentés du domaine skiable de la commune de Saint-Colomban, le conseil municipal décide d'instituer une régie de recettes qui sera installée au poste de secours de Saint-Colomban, à La Pierre. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur sera autorisé à conserver est fixé à 2 500 euros. Cette création prendra effet le 29 janvier 2014. Le régisseur sera désigné par le maire sur avis conforme du comptable. Il sera dispensé de verser un cautionnement. Le régisseur et son suppléant ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.

3 - Fête du col

La fête du col (« L'Écho des montagnes ») organisée au col du Glandon, qui vise à ancrer des coopérations inter-vallées entre les acteurs pastoraux, locaux et touristiques, et à offrir une vitrine vivante des savoir-faire montagnards pour aboutir à une rencontre des populations des vallées, sera organisée probablement le dernier week-end d'août 2014. Le conseil municipal donne un avis favorable pour que la commune organise cet événement, inscrive les crédits nécessaires au budget 2014, et sollicite des subventions auprès des financeurs pressentis.

4 - Employés communaux

Le conseil municipal est informé :

• que suite au recrutement d'un agent en contrat emploi d'avenir au secrétariat de la commune le 1^{er} avril 2013, pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 mars prochain, le renouvellement de ce contrat, dans les mêmes conditions, sera proposé à l'agent en poste lors d'un prochain entretien ;

• que Philippe Gobil, adjoint technique communal, a accepté d'être mis à la disposition du service des gîtes communaux, tous les samedis, durant les saisons hivernale et estivale, pour répondre à d'éventuels besoins (notamment des travaux de maintenance) occasionnés par les arrivées et les départs des touristes dans les gîtes communaux ;

• que, compte tenu de son ancienneté de service actif au sein de la commune de Saint-Colomban, Maurice Bozon a proposé que Pascal Bozon (employé communal) reçoive la médaille d'argent. celle-ci lui sera prochainement remise suite à l'avis favorable reçu de Monsieur le préfet de la Savoie le 10 décembre 2013.

5 - Questions diverses

• Médaille de la famille. Sollicité par l'Union départementale des associations familiales de Savoie sur l'opportunité qu'il y aurait à proposer un dossier de candidature pour l'attribution de la médaille de la famille, distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou ont élevé dignement de nombreux enfants, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

• Subvention. Le conseil municipal décide (unanimité) d'attribuer (au titre de l'année 2014) une subvention de 150 euros au comité Maurienne et porte de Maurienne (situé à Saint-Jean-de-Maurienne) de l'association d'anciens combattants du Souvenir français.

• Demande de lot. Le conseil municipal repousse à la prochaine réunion l'examen d'une demande de lot formulée par Monique Bret-Vitoz au profit du Grigny Basket Club à l'occasion de l'organisation de son loto annuel.

commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) sont-elles pérennes ? Réponse : la loi le définit, même avec une évolution des taux. Les compétences non prises en compte par la 4C seront ainsi financées par les attributions de compensation attribuées aux communes de Saint-Colomban et de Saint-Alban. Quid du portage des compétences qui ne sont pas couvertes dans les nouveaux statuts de la 4C comme : adhésion de la commune au Sivav, projet de zone artisanale et agricole, association foncière pastorale, compétence tourisme et financement de l'office de tourisme de Saint-Colomban, la résidence de tourisme de La Perrière, l'école de la vallée de Villards, la compétence déneigement et le personnel associé, etc. Réponse : un syndicat intercom-

munal à créer avec Saint-Alban est à l'étude, qui devrait permettre de reprendre en communauté ces compétences (bien que certaines d'entre elles puissent être reprises directement par les communes). Le financement de ces transferts de compétences sera assuré par les attributions de compensation définies par la CLECT. Finalement, le conseil municipal approuve (7 voix pour, 2 voix contre : Norbert Combet et Patrick Martin-Fardon) le projet des statuts présenté.

2 - Droit de préemption

Le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption sur la vente concernant la parcelle de terrain située section B (numéro 1401, Les Roches), vente intervenant entre Yvette et Philippe Berthaud (vendeurs) et les consorts Maurice Jeandet.

Séance du 14 février 2014

Absents : Catherine Dobelli, Hervé Tardy (procuration à Patrick Martin-Fardon) et Anne-Karine Favre-Bonté (procuration à Pierre-Yves Bonnivard).

En préambule, Stéphan Pezzani précise que la participation financière de la commune de Saint-Colomban à Belledonne en veillées été votée lors du conseil municipal du 17 janvier dernier. Cette question avait été abordée dans les questions diverses. Puis Patrick Martin-Fardon demande à Norbert Combet de préciser son vote sur le portage de la fête du col du Glandon 2014 (même réunion).

Celui-ci rappelle son abstention quant à la validation d'un plan de financement, non communiqué, et confirme son accord pour le portage administratif de ce dossier. Après ces mises au point, le conseil municipal approuve (unanimité) les comptes rendus des réunions des 17 et 25 janvier 2014.

1 - Fret SNCF

Considérant l'annonce faite par la SNCF de la suppression de l'antenne fret de Saint-Jean-de-Maurienne (qui aura pour conséquence la mutation de 40 postes de conducteurs à Modane et la mutation d'un certain nombre d'autres postes à Chambéry voire dans d'autres gares régionales) ; considérant l'impact environnemental du transport ferroviaire et les conséquences d'une telle décision sur l'emploi de la vallée ainsi que sur l'activité économique, le conseil municipal soutient la motion adoptée par la communauté de communes Cœur de Maurienne relative à cette suppression du fret SNCF dans la vallée de la Maurienne.

2 - Immobilier

Le conseil municipal est informé qu'il convient de régulariser l'assiette foncière de la résidence du Mollaret (Les chalets de Belledonne). Il s'agit pour la SARL Saincobel d'acquérir des parcelles de terrain appartenant à la commune. Un document d'arpentage a d'ores et déjà été réalisé aux frais de la SARL Saincobel. Une douzaine de parcelles sont concernées, pour une surface totale de 645 m² formée de parcelles qui touchent la route qui n'est pas encore cadastrée. Le conseil municipal accepte le prix de vente (1,10 € le m²) et demande que les frais de notaires soient à la charge de l'acquéreur.

Concernant ce programme immobilier, le maire évoque ses récents échanges avec Pascal Grassart (responsable de ces constructions) portant sur les

péripéties endurées depuis 2012 (météo défavorable, problème de raccordement EDF, difficultés de trésorerie de Saincobel, mise en liquidation du cuisiniste avant livraison du matériel, etc.). En tout état de cause, 44 logements sont, à ce jour, entièrement terminés, ainsi que la totalité des espaces d'accueil, de réception et de loisir. 25 lots sont vendus (actes signés chez le notaire), et 3 réservations sont en cours.

3 - Employé communal

Le conseil municipal est informé qu'il convient de renouveler le contrat d'une secrétaire de mairie qui arrive à échéance le 30 mars prochain.

Sur proposition de Norbert Combet, le conseil proposera à l'agent de le renouveler pour une durée de 24 mois, soit jusqu'à épuisement des droits de la collectivité à bénéficier de la participation financière de l'État dans le cadre de ce dispositif d'insertion des jeunes, soit jusqu'au 31 mars 2016 (à raison de 35 heures hebdomadaire).

4 - Finances

• Comptes administratifs 2013 (lire le compte rendu de la réunion du 17 mars 2014, page 13).

• Crédits budgétaires. Jusqu'à l'adoption du prochain budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de primitif 2013, pour un montant de 825 792 euros, le conseil fixe à 206 448 euros la somme à répartir en ce début d'année 2014, et demande que ces crédits soient affectés en dépenses d'investissement.

• Budget 2014. Le conseil municipal décide de prévoir les travaux suivants : protections des sources dans la combe des Roches (devis de 27 000 euros) et dans la combe du Tépey (devis de 42 000 euros) ; de lancer l'appel d'offres pour l'enfouissement des réseaux secs à Lachenal (pour bénéficier de prix bas et étant précisé qu'une telle consultation n'engage pas la future municipalité) ; de lancer l'appel d'offres (dans les mêmes conditions) pour les enneigeurs de la piste verte ; pour la protection des Écoloris, la question est repoussée au prochain conseil.

5 - Fête du col

Le conseil municipal est appelé à approuver le plan de financement de la fête du col, événement qui sera porté cette année

Lire la suite page 13

Séance du 25 janvier 2014

Absents : Ségolène Coin, Georges Favre-Bonté (procuration à Évelyne Rostaing-Troux), Catherine Dobelli, et Hervé Tardy (procuration à Patrick Martin-Fardon).

1 - Communauté de communes cantonale

Le conseil municipal prend connaissance du projet des statuts de la future communauté de communes du canton de La Chambre (4C). De la discussion qui s'est établie, il ressort que ces statuts ressemblent davantage à ceux d'une création qu'à ceux d'une intégration de 11 communes à la communauté de communes de la vallée du Glandon existante. Quid du financement : les attributions de compensation définies par la

commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) sont-elles pérennes ? Réponse : la loi le définit, même avec une évolution des taux. Les compétences non prises en compte par la 4C seront ainsi financées par les attributions de compensation attribuées aux communes de Saint-Colomban et de Saint-Alban. Quid du portage des compétences qui ne sont pas couvertes dans les nouveaux statuts de la 4C comme : adhésion de la commune au Sivav, projet de zone artisanale et agricole, association foncière pastorale, compétence tourisme et financement de l'office de tourisme de Saint-Colomban, la résidence de tourisme de La Perrière, l'école de la vallée de Villards, la compétence déneigement et le personnel associé, etc. Réponse : un syndicat intercom-

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Mouettes
74000 Annecy Tel. 04 50 57 12 05

RENAULT MINUTE
ETS ARLAUD
Vente de véhicules Neufs et Occasions
Entretien toutes marques
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage
Assistance dépannage 24h/24
ZA des Grands Prés - Sortie A43 - Ste Marie de Cuines
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

VERNIER Frères
• Génie Civil
• Travaux en montagne
• Montages et réparations
remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

CHANALE FILS
Chaudage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Campingaz
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Comptes rendus des conseils Saint Colomban

Suite de la page 12

par la commune de Saint-Colomban, et dont le budget s'élève à 18 272 euros répartis ainsi. En dépenses : prestations d'animations : 4 000 euros ; communication : 2 000 euros ; logistique : 2 000 euros ; coordination de l'événement : 9 072 euros ; repas des bénévoles : 1 200 euros. Recettes : programme Leader : 6 788 euros ; conseils général et régional : 1 000 euros ; communes : 5 284 euros ; Sivav : 4 500 euros ; associations : 700 euros.

Norbert Combet interroge Pierre-Yves Bonnivard sur le poste « coordination de l'événement » qui représente près de la moitié des dépenses prévisionnelles. Il rappelle que la coordination de la première édition de cet événement, en 2012, par le personnel de la Maison du tourisme de la vallée des Villards s'était avérée plus que satisfaisante et regretté de ne pas le voir associé aujourd'hui. Il revient, pour faire le lien avec les moyens financiers de la Maison du tourisme, sur le sujet des attributions de compensation calculées et versées aux communes de Saint-Colomban, Saint-Alban et Sainte-Marie-de-Cuines par la CCVG. Enfin, il précise que la commune de Sainte-Marie-de-Cuines perçoit ces attributions depuis 2008 et que, dans ce calcul, la participation de la commune de Sainte-Marie-de-Cuines au titre de la part de la subvention annuelle à la Maison du tourisme n'a pas été prise en compte. Dans ces conditions, il souhaite réaffirmer sa position quant aux attributions de compensation des communes de Saint-Colomban et Saint-Alban qui, de son point de vue, devraient se voir répartir la totalité de la subvention de la

Maison du tourisme (150 000 euros à ce jour).

Après cet échange, le conseil municipal approuve (9 voix pour et 1 voix contre : Norbert Combet) le plan de financement de la fête du col.

6 – Questions diverses

- CCVG. Pierre-Yves Bonnivard explique, qu'au vu des compétences restreintes reprises dans les statuts communautaires, il y nécessite d'engager une réflexion, avec la commune de Saint-Alban notamment, sur une organisation commune des compétences redonnées aux communes, telles que la voirie, l'école ou encore le tourisme. Le conseil municipal est d'accord pour engager cette réflexion avec Saint-Alban.
- Travaux ONF. Le conseil municipal sollicite une participation financière du conseil régional pour des travaux (parcelle G) : dégagement et dépressage de semis naturels de sapins et d'épicéas sur 2 hectares (travaux estimés à 3 160 euros HT).
- Blason. Le conseil ne donne pas suite à un proposition visant à créer (gratuitement) un blason pour la commune. La commune souffre d'un déficit d'image et le conseil municipal insiste sur la nécessité d'utiliser au maximum, notamment dans les documents administratifs, le logo existant.
- Maison du patrimoine. Le maire informe le conseil municipal de la réalisation et de l'installation du panneau directionnel de la Maison du patrimoine.
- Lotissement de Lachenal. Le conseil municipal prend connaissance d'une demande d'acquisition d'un lot à bâtrir dans le lotissement à Lachenal. Patrick Martin-Fardon précise que la vente inclut l'obligation de

construire pour l'acquéreur. Le conseil est favorable à cette vente.

En fin de réunion Norbert Combet informe le conseil municipal que hier, 13 février, s'est déroulée une course de ski de randonnée (dans le cadre de Nocti'Sybelles, chaque station des Sybelles devait organiser une course sur son domaine). Il indique que le parcours de cet événement a notamment emprunté la nouvelle piste verte et précise que l'ensemble des participants a fortement apprécié cette nouvelle piste qui valorise un peu plus le domaine skiable de Saint-Colomban.

Stéphan Pezzani demande où en est la réalisation de la plaque signalant le Tilleul (arbre remarquable, au Chef-Lieu). Martine Ferroud indique que Paule Toussaint, qui doit la réaliser, fixe un délai de livraison avant les prochaines élections municipales.

Martine Ferroud demande ensuite à qui doivent s'adresser les associations pour leur demande de subvention au titre de l'année 2014. Réponse : à la mairie avant le vote du budget 2014. Céline Rostaing-Troux demande où en est la location des appartements de la résidence du Mollaret et si les appartements non vendus seront loués. Maurice Bozon explique la nécessité aujourd'hui pour l'exploitant – Goélia – de meubler les appartements avant d'envisager une ouverture de la résidence pour l'été 2014, et confirme que les appartements non vendus seront loués.

Céline Rostaing-Troux s'étonne ensuite d'avoir appris au cours de cette réunion du conseil municipal qu'un lot était encore à vendre au lotissement de Lachenal. Martine Ferroud s'en étonne également en précisant que lorsqu'elle recherchait un terrain pour bâtrir, on lui avait répondu qu'il n'y en avait pas.

Séance du 28 mars 2014

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (31 mars 2014), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

En préambule à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Maurice Bozon, dont le mandat se termine, a adressé un message de bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux élus le 23 mars dernier. Il a expliqué ensuite que le mandat qui s'achève n'avait pas été facile à cause notamment de la situation financière de la commune. Il en a profité pour retracer son action comme élu de Saint-Colomban depuis 1971 et sa première élection comme conseiller municipal dans l'équipe de Francis Martin-Fardon. En conclusion, il a souhaité que la nouvelle équipe continue dans le développement du tourisme

d'été et d'hiver pour que les jeunes villarins restent vivre au pays. La séance a ensuite été présidée par le doyen d'âge du nouveau conseil, Gilbert Pautasso, qui a remercié le conseil sortant et procédé à l'élection du maire.

1 – Élection du maire

Seul candidat, Pierre-Yves Bonnivard a été élu maire (10 voix pour et 1 bulletin blanc). Puis Angèle Martin-Cocher, plus jeune membre du conseil municipal, est intervenue au nom du groupe nouvellement élu pour déclarer : « *Nous tenons à remercier toutes les Villarinchères et tous les Villarins de leur participation au devenir de la commune. Nous tenons aussi à dire aux personnes qui nous ont fait confiance par leur vote, que nous mettrons tout en oeuvre pour réaliser au mieux le programme que nous avons communiqué. Nous sommes prêts à accueillir tous les habitants de bonne volonté pour nous apporter leur concours dans les commissions et les manifestations que nous serons amenés à sou* ».

tenir pour faire vivre et animer Saint-Colomban. Toute l'équipe vous remercie encore : vive Saint-Colomban ! »

Prenant ensuite la parole, Pierre-Yves Bonnivard a remercié Maurice Bozon de lui avoir fait confiance dans le conseil municipal sortant et surtout à la communauté de communes de la vallée du Glandon ces 2 dernières années, où il a fallu régler les problèmes financiers et préparer l'agrandissement.

2 – Élections des adjoints

Après avoir décidé qu'il y aurait 3 adjoints, le conseil municipal a élu (les 3 fois par 10 voix pour et 1 bulletin blanc) : Gilbert Pautasso, Anne-Karine Favre-Bonté et Patrick Martin-Fardon respectivement 1^{er}, 2^e et 3^e adjoint au maire. Anne-Karine Favre-Bonté a remercié les électeurs qui ont fait confiance au groupe, et Gilbert Pautasso a indiqué que cette équipe allait « *travailler dans le respect, la sincérité et la transparence, et qu'avec cette élection, depuis bien longtemps, on arrêtait l'effet de balancier* ».

Séance du 17 mars 2014

Absents : Catherine Dobelli, (procuration à Maurice Bozon), Hervé Tardy (procuration à Patrick Martin-Fardon), et Norbert Combet. Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 14 février 2014.

1 – Comptes administratifs et comptes de gestion 2013

Le conseil municipal approuve les comptes administratifs et les comptes de gestion 2013 de la commune, des gîtes et du CCAS. Pour la commune ces comptes montrent un excédent de fonctionnement de 495 731 euros et un excédent d'investissement de 180 671 euros. Mais, en investissement, compte tenu du déficit 2012 reporté (789 918 euros), l'exercice de cette section est déficitaire de 609 247 euros. Ce qui, sur l'ensemble des deux sections, fait apparaître un déficit de 113 516 euros. Pour les gîtes, l'exercice est positif de 28 323 euros en fonctionnement et de 91 006 euros en investissement. Pour le CCAS, le solde 2013 est positif de 12 830 euros.

2 – Gîte l'Éterlou

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 26 octobre 2012 approuvant le principe de cession du gîte l'Éterlou situé au hameau de La Pierre ; la délibération du 30 novembre 2012 décidant le déclassement de l'immeuble ; la délibération du 11 janvier 2013 approuvant l'acquisition de ce gîte par M. Dirk Bus au prix de 330 000 euros TTC ; et la requête, en cours à ce jour, présentée par la SCI Mugnier-Rostaing-Tayard enregistrée le 6 février 2013 par le tribunal administratif de Grenoble. Le

conseil municipal décide (8 voix pour et 2 abstentions : Pierre-Yves Bonnivard et Patrick Martin-Fardon) de signer un compromis de vente au profit de M. Bus (qui déclare parfaitement savoir qu'une procédure est en cours contre la vente de l'immeuble en question) ; prend acte de l'échéance indéterminée de la signature de l'acte authentique de vente (qui ne pourra intervenir qu'une fois que la procédure en cours sera définitivement terminée et que la vente sera confirmée et autorisée par la juridiction concernée, soit au plus tard le 31 décembre 2022) ; et accepte de signer un contrat de location annuel en meublé avec M. Bus l'autorisant à sous-louer l'immeuble.

3 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé que suite à l'aménagement du front de neige, Pierre Girard avait émis le souhait de céder ses parcelles situées sur le secteur de Nantchenu et de l'Échère (section H numéros 958, 610 m², et 1351, 701 m²). Mais Pierre Girard s'est rétracté ;
- accorde une subvention de 4 700 euros à l'association Saint-Col station fleurie et sollicitera l'embauche de Chantal Renoud-Camus, du 5 mai au 30 septembre 2014 (le mois de septembre à mi-temps). Concernant le Club des sports des Villards, le conseil municipal donne un accord de principe pour une subvention de 25 000 euros ; la décision finale sera prise en fonction de la répartition des compétences entre les municipalités et la 4C. En fin de réunion, Stéphan Pezzani remercie l'équipe municipale et particulièrement Maurice Bozon pour le mandat qui s'achève.

■ BRÈVES

► **LA POSTE.** A Saint-Colomban, depuis le 17 mars, le facteur rend régulièrement visite à une demi-douzaine de personnes, seules pour la plupart, qu'elles aient ou non du courrier. Ce service (intitulé Cohesio) proposé par La Poste, et que la commune de Saint-Colomban est l'une des premières à mettre en place dans la région Rhône-Alpes, a été installé par Josette Rostaing-Troux, Colette Favre-Tissot et Évelyne Rostaing-Troux, pour expliquer son fonctionnement aux personnes intéressées et convenir avec elles d'un jour de passage par semaine (à leur convenance, hors jours fériés). Le facteur, personne de confiance, s'assure de la bonne santé de ces personnes et fait remonter toute anomalie à la mairie ou à la personne référente, ou bien encore, dans l'urgence, fait appel aux secours. Cette prestation de prévention est financée par la commune (4,40 € HT par passage). Elle a fait l'objet d'un reportage de FR3 Alpes diffusé le 5 avril 2014 dans lequel le facteur, Denis Rach, explique son rôle en présence d'Élie Martin-Cocher l'une des personnes visitées (<http://alpes.france3.fr/node/451919>).

► **AGRICULTURE.** Le 7 janvier 2014, le préfet de la Savoie a pris un arrêté pour déclarer d'utilité publique la création des périmètres de protection autour des 3 captages d'eau des Roches, et l'institution de servitudes pour protéger les ouvrages et la qualité de l'eau. Ces travaux obligatoires auraient dû être faits depuis plusieurs années. Ils n'appellent aucun commentaire. Plus étonnante est la superficie de l'emprise arrêtée par le préfet, notamment de la protection dite rapprochée qui couvre 406 hectares ! Ce qui n'a pas manqué de faire réagir les éleveurs utilisateurs de la combe des Roches (dont Adrien Maurino) car dans cette zone sont interdits, entre autres activités, « *le pâturage sous toutes ses formes, la divagation des animaux ainsi que tous types d'élevage* ». Affirment ne pas avoir pas été averti de cet arrêté par la mairie, Adrien Maurino estime que la commune de Saint-Colomban aurait dû, au cours de l'enquête publique, demander que ce périmètre soit plus restreint ou, pour le moins, en discuter avec les éleveurs qui utilisent cette combe. La chambre d'agriculture de la Savoie a été contactée pour examiner les recours possibles qui sont toutefois bien minces après la publication de l'arrêté préfectoral et l'avis favorable donné par la municipalité de Saint-Colomban à ces aires de protection.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Séance du 7 janvier 2014

Absents : Michèle Perrus (procuration à Robert Cohendet) et Claude Mercier (procuration à Gérard Vinit-Mollard).

1 – Installation du conseil communautaire

La séance a été ouverte par Pierre-Yves Bonnivard, président sortant, qui, après appel nominal, a déclaré installés dans leur fonction de membres du nouveau conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) élargie aux 14 communes du canton de La Chambre (NDLR : jusqu'à la signature de l'arrêté préfectoral portant création de la nouvelle communauté de communes élargie, le nom de la communauté de communes reste CCGV), les délégués des communes, soit :

- La Chambre : Daniel Dufreney (maire), Gérald Durieux, Anne Milleret ;
- La Chapelle : Jean-Louis Portaz (m), Monique Giraud ;
- Les Chavannes-en-Maurienne : Guy Cerutti (m), Serge Bonnelli ;
- Montaimont : Geneviève Blanc (m), Claude Pellissier ;
- Montgellafrey : Robert Cohendet (m), Michèle Perrus ;
- Notre-Dame-du-Cruet : Martine Chevessend (m), Danielle Clément ;
- Saint-Alban-des-Villards : Maurice Darves-Bornoz (m), Christian Campillo ;
- Saint-Avre : Simon Pouchoulin (m), Christophe Jal ;
- Saint-Colomban-des-Villards : Maurice Bozon (m), Pierre-Yves Bonnivard ;
- Saint-Étienne-de-Cuines : Joseph Blanc (m), Roger Arnoux, Dominique Lazzaro ;
- Saint-François-Longchamp : Claude Mercier (m), Gérard Vinit-Mollard ;
- Saint-Martin-sur-La Chambre : Claude André (m), Alain Cohendet ;
- Sainte-Marie-de-Cuines : Philippe Girard (m), Claude Bérard ;
- Saint-Rémy-de-Maurienne : Christian Rochette (m), Marcel Lamotte, Daniel Champemont.

2 – Élections du président et des vice-présidents

Sous la présidence de Monique Giraud, doyenne d'âge, le conseil communautaire a élu au 1^{er} tour Claude André (seul candidat, 27 voix) président (contre 2 voix à Pierre-Yves Bonnivard et 2 bulletins blancs). Puis sous la présidence de Claude André, le conseil a élu successivement Pierre-Yves Bonnivard (17 voix) 1^{er} vice-président chargé de l'administration et des finances (Philippe Girard ayant obtenu 14 voix) ; Marcel Lamotte 2^{er} vice-président (22 voix pour, 1 bulletin nul et 8 abstentions) chargé du développement économique immédiat ; Roger Arnoux 3^{er} vice-président (25 voix pour, 6 abstentions) chargé des arts et de la culture ; Danielle Clément 4^{er} vice-présidente (24 voix, 7 abstentions) chargée de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse

3 – Statuts de la CCGV

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2013, étendant le périmètre de la CCGV aux onze autres communes du canton de La Chambre, et entraînant la dissolution des syndicats intercommunaux ayant le même périmètre, le conseil communautaire approuve (par 2 voix contre et 29 voix pour) la modification des statuts de la CCGV et demande aux communes membres de bien vouloir approuver par délibération la présente décision.

4 – Crédit de postes

Suite au même arrêté (30 mai 2013) et à la dissolution des syndicats intercommunaux et le transfert de plein droit des agents de ces syndicats à la CCGV, le conseil communautaire décide de créer (transféré de plein droit) 15 postes d'agents titulaires et stagiaires et 16 postes d'agents contractuels.

5 – CLECT

Sur proposition du président, le conseil communautaire décide que chaque commune aura un représentant au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et désigne les 14 membres suivants : La Chambre : Gérald Durieux ; La Chapelle : Jean-Louis Portaz (m) ; Les Chavannes-en-Maurienne : Guy Cerutti (m) ; Montaimont : Geneviève Blanc (m) ; Montgellafrey : Robert Cohendet (m) ; Notre-Dame-du-Cruet : Martine Chevessend (m) ; Saint-Alban-des-Villards : Maurice Darves-Bornoz (m) ; Saint-Avre : Christophe Jal ; Saint-Colomban-des-Villards : Pierre-Yves Bonnivard ; Saint-Étienne-de-Cuines : Dominique Lazzaro ; Saint-François-Longchamp : Gérard Vinit-Mollard ; Saint-Martin-sur-La Chambre : Alain Cohendet ; Sainte-Marie-de-Cuines : Philippe Girard (m) ; Saint-Rémy-de-Maurienne : Christian Rochette (m).

6 – CIAS

Le conseil est informé qu'il convient d'élire 8 représentants de la CCGV au sein du conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale (CIAS). Le conseil élit : Claude André, président, Monique Giraud, Simon Pouchoulin, Christophe Jal, Claude Bérard, Christian Campillo, Robert Cohendet et Claude Pellissier ; et décide de conserver les mêmes membres pour représenter la société civile soit : Marie-Hélène Cartier, Colette Cerutti, Marie-Hélène Dulac, Geneviève Lacroix, Béatrice Paëtni, Frédéric Loriot et Jean-Marie Morcant.

7 – Délégation du président

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le conseil décide que le président est chargé, pour la toute la durée de son mandat de prendre toute décision concernant :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, lorsque les crédits sont inscrits au budget, de même que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation supérieure à 5 % ;
- l'adoption des contrats et conventions nécessaires au fonctionnement courant de la CCGV d'un montant inférieur ou égal à 90 000 euros ;
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ;

- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base de 300 000 euros autorisée par le conseil communautaire ;
- la justice, pour intenter au nom de la CCGV les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle ;
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- la création des postes d'agents contractuels nécessaires au pourvoir de postes vacants pour des durées ne pouvant excéder un an et des emplois saisonniers ; la fixation des missions et des indices de rémunération des agents contractuels ; l'accueil de stagiaires ;
- la passation et la signature des

contrats d'assurance et avenants nécessaires au fonctionnement des services. Régler les conséquences des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la CCGV dans la limite de 5 000 euros ;

- l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers dans la limite de 5 000 euros ;
- la constitution et le dépôt des demandes de subvention nécessaires aux projets, équipements et fonctionnement des services de la CCGV ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans. Le président devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

8 – Questions diverses

Le conseil communautaire :

- valide le contenu des projets culturels de l'année scolaire 2013-2014 de l'école de musique et son plan de financement (sous réserve d'obtenir les financements sollicités), et convient que la structure est en mesure et capacité de réunir les sommes affectées au financement des projets ;
- décide de participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2014, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, et de verser une participation mensuelle de 13,50 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. La participation sera versée aux agents à temps non complet au prorata de leur temps de travail. La participation sera versée directement à l'organisme pour la couverture de ce risque, et ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide.

BRÈVES

► **EAU DU REPLAT.** Le 31 décembre 2013, le tribunal administratif (TA) de Grenoble a rejeté la requête de Michel Donda qui demandait l'annulation de la délibération du conseil municipal de Saint-Alban du 6 juillet 2012 relative à l'alimentation en eau des chalets du Replat au prétexte que Gilberte Girard, bénéficiaire de cette installation, était présente au moment de cette discussion et avait participé au vote (abstention). Le TA a jugé que « n'étant pas intervenue sur ce point lors de la séance du conseil municipal ou lors de travaux préparatoires à cette séance, il n'est pas démontré que sa seule présence ait eu une influence effective sur la décision du conseil municipal », et que l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales n'avait pas été « violé ». Cet article stipule : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. » Sur ce point de droit, le 14 novembre 2007, la chambre criminelle de la Cour de cassation déclarait : « Le seul fait pour un élu local de participer, même sans voter, à la réunion de l'organe délibérant de sa collectivité qui prend une décision à laquelle il a intérêt, est constitutif du délit de prise illégale d'intérêt. »

► **PISTE VERTE.** Le 21 janvier 2014, le (TA) de Grenoble a rejeté les requêtes de René Mugnier, Jacqueline Mugnier et Lucienne Favre-Bonté qui demandaient l'annulation de l'arrêté du 11 juillet 2013 par lequel le maire de Saint-Colomban autorisait l'aménagement de la piste verte de La Pierre. La commune de Saint-Colomban a été déboutée de sa demande de 2 000 euros au titre des frais engagés.

► **BABYLONE AVENUE.** Le 6 février 2014, le TA de Grenoble a condamné la CCGV à payer à la société Babylone avenue architectes et urbanistes la somme de 156 280 euros, assortie des intérêts moratoires pour avoir « rompu unilatéralement le marché conclu le 17 mars 2008 pour la requalification des hameaux de Lachenal et du Bessay ». La CCGV est condamnée par ailleurs payer, à la même société, la somme de 1 000 euros « sur le fondement de l'article L. 761-1 du code de justice administrative ».

BRÈVES

► **CANTON DE LA CHAMBRE.** Le *Journal officiel* a publié le 1^{er} mars 2014 le décret ministériel (daté du 27 février 2014) délimitant les cantons dans le département de la Savoie. Ceux-ci passent de 37 cantons actuellement à 19, la Maurienne passant de 6 à 2 cantons : le canton de La Chambre disparaît, fusionné avec celui de Saint-Jean-de-Maurienne pour créer le nouveau canton de Saint-Jean-de-Maurienne (avec 30 communes). Les cantons de Saint-Michel-de-Maurienne, de Modane et de Lanslebourg-Mont-Cenis sont également fusionnés en un seul canton (de Modane) et celui d'Aiguebelle est rattaché à des cantons de la combe de Savoie pour former le canton de Saint-Pierre d'Albigny. Le nombre d'élus au conseil général de Savoie passera de 37 à 38, chacun des 19 cantons devant élire un binôme homme-femme de la même couleur politique.

► **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.** Le 24 mars 2014, le préfet a pris un arrêté approuvant les nouveaux statuts de la CCGV étendue à toutes les communes du canton de La Chambre, qui prend, le 1^{er} avril 2014, le nom de communauté de communes du canton de La Chambre (4C).

► **REDRESSEMENT JUDICIAIRE.** Depuis juillet 2013, la Société mauriennaise d'investissement et de développement hôtelier et touristique, qui agit sous le nom Étap Hôtel et qui possède l'hôtel *Ibis budget* de Sainte-Marie-de-Cuines, est en redressement judiciaire. Un repreneur (la société Bed and Breakfast du groupe Maranatha) s'est manifesté. La commune de Sainte-Marie-de-Cuines n'a pas fait jouer son droit de préemption (transaction évaluée à 1,8 million d'euros).

Séance du 27 janvier 2014

Absents : Anne Milleret (procuration à Monique Giraud), Robert Cohendet (Daniel Champemont), Joseph Blanc (Roger Arnoux), Dominique Lazzaro (Martine Chevessend), Daniel Dufreney (Jean-Louis Portaz), Claude Pellissier (Claude André), Marcel Lamotte (Christian Rochette), Gérald Durieux (Christophe Jal), Michelle Perrus, Christian Campillo, Maurice Bozon, Claude Mercier.

1 – Attributions de compensation

Le conseil approuve les montants provisoires des attributions de compensation à verser aux communes (voir tableau ci-dessous). *NDLR : par rapport aux chiffres approuvés par la CLECT le 19 décembre 2013, les charges transférées de Saint-Colomban ont été augmentées de 661 euros et celles de Sainte-Marie-de-Cuines diminuées de la même somme.*

2 – Budget 2014

• Le conseil autorise le président à engager les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits 2013, et les crédits nécessaires aux 2 opérations suivantes : agriculture (11 000 euros) et centre équestre (148 000 euros).
 • Le 21 octobre 2013, le Sivom du canton de La Chambre s'était engagé à verser des acomptes de subvention à l'association Declic pour ses besoins de trésorerie et le paiement des salaires. Vu sa dissolution au 1^{er} janvier 2014, le conseil décide de verser à cette association une subvention de 30 000 euros par mois au cours du 1^{er} semestre 2014 (soit 180 000 euros) dans l'attente du budget primitif 2014.
 • Dans l'attente de la modification de ses statuts, la CCVG a la compétence tourisme. Le conseil décide (4 voix contre et 23 voix pour) de verser à la Maison du tourisme des Villards, au 1^{er} trimestre 2014, une subvention de 9 000 euros par mois (soit 27 000 euros).

3 – Création des commissions

• finances : Pierre-Yves Bonnivard, Claude Bérard, Maurice Darves-Bornoz, Gérald Durieux, Philippe Girard, Christophe Jal, Simon Pouchoulin.

• arts et culture : Roger Arnoux, Joëlle Caron, Franck Dolci, Marcel Lamotte Agnès Latard-Pruvet, Jean-Louis Portaz.

• Petite-enfance, enfance, jeunesse : Danielle Clément, Monique Giraud, Sara Berthet, Claudette Boch, Anne Milleret, Claude Bérard, Alain Margueron.

4 – Délégations

La CCVG sera représentée :

- au sein du CA du collège du canton de La Chambre par Danielle Clément (titulaire) et Claude Bérard (suppléant) ;
- au sein du CA de Maurienne Expansion par Claude André ;
- au bureau chargé d'élaborer le SCOT par Philippe Girard ;
- au sein du CA de l'OT du canton de La Chambre par Claude André, Yvette Court, Jean-Louis Portaz, et Simon Pouchoulin.

SAINT-ALBAN

Séance du 18 octobre 2013

Absents : Daniel Quézel-Ambrunaz, Patricia Valcke et Christian Campillo (procuration à Gilberte Girard).

1 – Communauté de communes

Concernant le projet des statuts de la CCVG étendue au 14 communes du canton, le conseil municipal souhaite que la formulation de l'article 2, III, 2^e tiret soit revue puisque la nouvelle communauté de communes ne prend pas en charge toutes les dépenses de fonctionnement du collège de Saint-Étienne-de-Cuines. Moyennant quoi, le conseil approuve ces statuts.

2 – Budgets

Le conseil municipal approuve une modification du budget qui concerne une diminution de 3 696,65 € au chapitre « autres charges de gestion courante », une augmentation de 3 600 euros au chapitre « atténuation de produits » et de 96,65 € au chapitre « charges exceptionnelles ». Par ailleurs, le conseil municipal autorise (5 voix pour et 1 abstention) le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2014 : sur le budget communal, autorisation à hauteur de

125 000 euros (solde de l'investissement eau potable, engin de déneigement et divers travaux) ; sur le budget chaufferie au bois, autorisation à hauteur de 2 000 euros pour une réparation conséquente de l'alimentation au bois de la chaudière.

3 – Cimetière

Pour éviter toute équivoque et ne pas pénaliser le paiement des entreprises qui sont intervenues sur le chantier du cimetière, le conseil municipal décide (5 voix pour et 1 abstention) de ne pas appliquer les (éventuelles) pénalités de retard.

4 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- approuve une participation financière (à hauteur de 0,40 € par habitant permanent) à la soirée Belledonne en veillées ;
- est informé que Michel Donda a perdu son procès contre la commune sur l'alimentation en eau des chalets Bérard au Replat (lire page 14).

En fin de réunion, Jacqueline Dupenloup pose la question de la gestion des compétences de l'actuelle CCVG qui ne seront pas reprises dans la 4C. Maurice Darves-Bornoz indique que rien ne change tant que les nouveaux statuts ne sont pas validés par la préfecture. Pour les compétences qui seront à reprendre par la suite, des travaux sont en cours pour préparer la meilleure solution pour les collectivités, pour les personnels, etc.

Communes	Charges transférées	Recettes transférées	Attributions de compensation
La Chambre	260 641	604 452	343 811
La Chapelle	68 537	202 861	134 324
Les Chavannes-en-Maurienne	38 974	80 066	41 092
Montaimont	30 195	53 475	23 280
Montgellafrey	73 374	193 025	119 651
Notre-Dame-du-Cruet	32 492	17 905	- 14 587
Saint-Alban-des-Villards	270 227	430 556	160 329
Saint-Avre	145 770	203 415	57 645
Saint-Colomban-des-Villards	777 342	894 915	117 573
Sainte-Marie-de-Cuines	225 826	605 890	380 064
Saint-Étienne-de-Cuines	256 190	552 965	296 775
Saint-François-Longchamp	169 644	480 169	310 525
Saint-Martin-sur-La Chambre	86 700	129 049	42 349
Saint-Rémy-de-Maurienne	268 370	768 347	499 977
Totaux	2 704 282	5 217 090	2 512 808

■ Charges transférées, recettes transférées, et attributions de compensation 2014 (en euros).

Séance du 10 mars 2014

[Le compte rendu officiel de cette réunion n'étant pas disponible au moment du bouclage de ce numéro (31 mars 2014), le texte qui suit a été rédigé par *Le Petit Villarin*.]

Absents : Maurice Bozon (procuration à Robert Cohendet), Maurice Darves-Bornoz (Pierre-Yves Bonnivard), Christian Rochette (Marcel Lamotte), Philippe Girard (Claude Bérard), Geneviève Blanc (Claude André), Daniel Dufreney (Anne Milleret), Simon Pouchoulin (Christophe Jal), Dominique Lazzaro (Roger Arnoux),

Joseph Blanc, Claude Mercier, Gérard Vinit-Mollard, Daniel Champemont.

1 – Indemnités de fonction

Le conseil fixe (24 voix pour, 2 voix contre et 2 bulletins nuls) à 41,25 % de l'indice brut 1025, l'indemnité de fonction du président (1 568,10 € mensuels), et (19 voix pour, 6 voix contre et 3 bulletins nuls) à 16,5 % du même indice celles des vice-présidents (627,24 €). Claude Bérard s'est déclaré contre ces indemnités compte tenu de la situation financière de la CCVG.

PETITE ANNONCE

- Mme Martine Frasson-Groux recherche à Saint-Alban, un terrain constructible ou de loisir, ensoleillé, de 500 m² environ. Mme Frasson-Groux étudiera toutes les propositions. Téléphoner au 06-18-56-87-90.

Séance du 29 mars 2014

La séance a été ouverte par Maurice Darves-Bornoz, maire sortant, qui a donné la présidence à Daniel Quézel-Ambrunaz, doyen d'âge, et s'est retiré pour laisser les nouveaux conseillers procéder aux élections du maire et des adjoints.

1 – Élection du maire

Jacqueline Dupenloup, seule candidate, a été élue maire (6 voix pour, un bulletin blanc). Après son élection Jacqueline Dupenloup est revenue sur la participation, massive, des électeurs de Saint-Alban au scrutin du 23 mars indiquant : « C'est une preuve de civisme, et aussi une preuve de l'attachement des électeurs à leur commune. Dans une période où l'existence même des petites communes est parfois discutée, [les électeurs ont] prouvé [qu'ils y] attachaient de l'importance et [qu'ils] tenaient à choisir démocratiquement [leurs] élus de proximité. C'est une preuve de confiance en la démocratie républicaine, et il reste maintenant aux 7 élus à s'en montrer dignes, en étant les élus de tous les citoyens de Saint-Alban. » Et

de conclure en saluant « l'ensemble des candidats qui se sont présentés aux suffrages des électeurs de notre commune, qui ont, tous, obtenu des scores honorables. Je vous prie de croire en leur engagement pour l'avenir de Saint-Alban ».

2 – Élections des adjoints

Le conseil municipal a fixé (unanimité) à deux le nombre d'adjoints au maire retenant ainsi le nombre maximum d'adjoints possible dans un conseil municipal de 7 membres. Puis Daniel Quézel-Ambrunaz, seul candidat, a été élu (6 voix pour, un bulletin blanc) au poste de 1^e adjoint, et Patricia Valcke, seule candidate, élue (5 voix pour, 2 bulletins blancs) à celui de 2^e adjoint. Daniel Quézel-Ambrunaz sera chargé des travaux et de la gestion des personnels techniques, et Patricia Valcke des dossiers fonciers. Une commission des finances sera créée lors du prochain conseil municipal, le 11 avril 2014 à 20 heures.

En fin de réunion, Maurice Darves-Bornoz rappelle que le maire et le 1^{er} adjoint sont conseillers communautaires de la communauté de communes du canton de La Chambre.

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES
Tél. 04 79 59 48 78
Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

Laurent MARTIN-COCHER

Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Energies renouvelables
Ventilation - Vmc

Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 59 61 - 04 76 26 71 11

PARET-GRIS Olivier

USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

la mure bianco

Combustibles - carburants - lubrifiants nettoyage de cuves
- entretien chauffage



PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

NAISSANCES

- Le 2 octobre 2013 à Aix-les-Bains, de **Louise**, fille d'Aurélie et Thomas **Bizolon**, petite-fille de Jean-Louis et Claudette **Bizolon**, et arrière-petite-fille de Jean-Baptiste (†) et Marie **Émieux** (Martinan).
- Le 25 décembre 2013 à Marcq-en-Barœul, d'**Appoline**, fille de Anne **Fontana** et Patrick **Chaboud-Crouzaz**, petite-fille de Guy et Maguy **Chaboud-Crouzaz** (Premier-Villard), et arrière-petite-fille de Jeanne (†) et Pierre (†) **Chaboud-Crouzaz** (Premier-Villard).
- Le 3 janvier 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Dimitri**, fils de Julien **Enfon** et Yaroslava **Ilyashenko**, petit-fils de Corine **Mathieu** et Philippe **Enfon**, et arrière-petit-fils de René et Marie-Louise **Mathieu** (Valmaure).
- Le 21 janvier 2014 à Toulon, de **Kelvin**, fils d'Indra et Rémi **Sallier-Berthaz**, et petit-fils de Jean-Jacques **Sallier-Berthaz** et Annie **Ramos Camacho** (Martinan, Lachenal).
- Le 31 janvier 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne, de **Laura**, fille d'Isabelle **Juillard** et Éric **Cartier-Lange**, petite-fille de Jacky et Jacques **Cartier-Lange** (Premier-Villard), et arrière-petite-fille de Rosalie (†) et Jacques (†) **Cartier-Lange** (Premier-Villard) et d'Emma et Raymond (†) **Bozon-Vialle** (Lachenal).

- Le 17 février 2014 à Grenoble, de **Gatien**, fils de Marjorie et Yannick **Fressoz**, petit-fils de Joselyne et Michel **Martin-Garin** (Le Bessay), et arrière-petit-fils de Joseph (†) **Bozon** (Les Roches) et Jeanne née **Tronel** (Lachal), et de Joseph (†) et Andréa (†) **Martin-Garin** (Lachenal).

VIE PAROISSIALE

Nombreux pèlerinages pour l'année saint Colomban

L'année liturgique de saint Colomban s'ouvrira en octobre. Mais le saint patron de notre commune sera célébré dès ce printemps.

Le 22 juin, un pèlerinage organisé depuis la Franche-Comté pour « suivre les pas » du saint fera halte à Saint-Colomban où le moine n'est jamais passé... Ce jour-là, Mgr Ballot, évêque de Savoie, célébrera une messe (10 heures) et bénira la statue du saint offerte le 15 août dernier par la famille Favre-Alliance (Martinan), statue qui prendra ensuite sa place définitive dans l'église. (Il n'y aura pas de messe à La Chambre ce jour-là, mais un office, la veille à 18 h 30, pour les personnes qui ne pourraient pas être à Saint-Colomban le lendemain.)

Ce week-end-là, l'association des colombaniens « Les amis de saint Colomban » organise une sortie de 3 jours avec au programme : Genève, Grenoble, Annecy et Saint-Colomban où une conférence sera donnée sur l'histoire, la règle et les traditions de ce moine irlandais du premier millénaire. Après le repas et la visite du musée de La Pierre, ce sera le retour à Luxeuil.

De son côté, Mgr Ballot a proposé un pèlerinage en Franche-Comté du 30 juin au 2 juillet avec, le 30 juin : départ de Chambéry pour Montferrand-le-Château, visite du couvent de Béthanie ; le 1^{er} juillet : visite de l'abbaye de Luxeuil fondée par saint Colomban au VI^e siècle et de la maison de la Négritude et des droits de l'homme, visite de Ronchamp et retour à Montferrand ; le 2 juillet : visite de Besançon (la vieille ville, la chapelle de l'hôpital et la cathédrale) puis à 16 heures retour à Chambéry. Des fiches d'inscrip-

- Le 8 mars 2014, à Voiron, de **Clément**, fils de Marilyne et Florent **Nivon**, petit-fils de Laure et Raymond **Genoulaz**, et arrière-petit-fils de Marie-Louise et Zacharie **Favre-Trosson** (Valmaure).
- Le 15 mars 2014 à Saint-Martin d'Hères (Isère), de **Carlie**, fille de Sophie **Palladino** et de Fabrice **Bozon** (Les Roches), petite-fille de Joseph (†) **Bozon** (Les Roches) et Jeanne née **Tronel** (Lachal).

MARIAGES

- Le 7 juillet 2013 à la Motte-Servolex, de Geoffroy **Bozon-Verduraz** et Sémirath **Dorégo**. Geoffroy **Bozon-Verduraz** est le fils de Gérard et Blandine **Bozon-Verduraz** (Le Bessay) et le petit-fils de Robert (†) et Madeleine (†) **Bozon** (Les Roches), et de Fernand (†) et Raymond (†) **Bozon-Verduraz** (Le Bessay).
- Le 13 juillet 2013 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Bastien **Moreggia** et Stéphanie **Mangano**. Bastien **Moreggia** est le fils de Jean-Louis **Moreggia**

■ DISTINCTION

- UNIVERSITÉ**. Le 5 mars dernier, Sabine Favre-Bonté (Martinan) a obtenu son habilitation à diriger des recherches. Les travaux présentés avaient trait à la « *colonisation d'habitats par les bactéries pathogènes opportunistes de l'Homme : de l'hôte eucaryote à l'environnement* ». Maître de conférences à l'université Claude-Bernard (Lyon I, Biologie des populations et écologie) Sabine Favre-Bonté est depuis 1988 diplômée d'un doctorat de biologie de l'université

Lachenal) et de Marie-Noëlle **Bozon** (Les Roches), et le petit-fils de Robert (†) et Madeleine (†) **Bozon** (Les Roches) et d'Yves (†) et Valentine (†) **Moreggia** (Lachenal).

- Le 18 janvier 2014 à Moissy-Cramayel (77), de Marie **Babin** et Mickaël **Frasson-Botton**. Mickaël **Frasson-Botton** est le fils de Dominique et Josée **Frasson-Botton**, et le petit-fils de Marcel (†) et Benjamine **Frasson-Botton** (Martinan).

DÉCÈS

- De Mme Annick **Émieux**, le 9 janvier 2014 à Paris (80 ans).
- De M. Stéphane **Capelli** (Le Planchamp), le 21 janvier 2014 à Saint-Jean-de-Maurienne (92 ans).
- De Mme Géorgette **Émieux** (Lachal), le 23 janvier 2014 à Tarascon (13) (86 ans).
- De M. Albert **Roche**, le 24 février 2014 à Modane (87 ans). M. Albert **Roche** était l'époux de Suzette **Roche** née **Cartier-Lange** (Premier-Villard).

d'Auvergne (Clermont-Ferrand) qui portait sur « *les facteurs de pathogénicité bactériens impliqués dans la colonisation du tube digestif par Klebsiella pneumoniae* ». Cette habilitation à diriger des recherches, qui reconnaît son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans son domaine scientifique, va lui permettre d'encadrer de jeunes chercheurs. Sabine est la fille de Marie-Christine Carrara et d'Yvon Favre-Bonté (décédé en 2001).

tion (à retourner sans faute avant le 1^{er} juin) sont disponibles à la maison paroissiale de La Chambre (coût : 250 euros + 20 euros par chambre particulière).

Les Columban's days, journées internationales de saint Colomban, se dérouleront à Rome le 12 octobre 2014. A cette occasion, le pape François ouvrira l'année saint Colomban (14^e centenaire de sa mort en 615).

Pour marquer cet anniversaire, « Les amis de Saint Colomban » organise un pèlerinage à Rome du 8 au 14 octobre avec de nombreuses visites, l'ouverture des Columban's days puis, après une audience papale, retour par Rivoli, Zurich et Luxeuil et fervent colombanien.

En Europe, de nombreuses paroisses portent le nom de saint Colomban, mais deux seulement en France dont une en Loire-Atlantique. Un rassemblement des gens habitants ces communes n'aurait peut-être que peu de sens ; mais, alors, pourquoi pas une journée mondiale aux Villards ?

Christophe Mayoux

■ BRÈVES

- NOMINATION**. Le père André Singa a été nommé curé de la paroisse Sainte-Madeleine de La Chambre. Il prendra ses fonctions en septembre prochain.

- LES OFFICES DU TRIMESTRE**. Dans la paroisse Sainte-Madeleine de La Chambre, au 2^e trimestre, outre la messe dominicale (à La Chambre, à 10 h 30), le père Singa dira des messes le mardi à Sainte-Marie-de-Cuines (18 heures), le jeudi à La Chambre (18 h 30) et le vendredi à Saint-Rémy-de-Maurienne (18 heures). A l'approche de Pâques, le sacrement de réconciliation aura lieu à La Chambre le 7 avril à 19 heures. Le pèlerinage à Notre-Dame-de-Beaurevers est fixé au 29 mai. La première communion se déroulera le dimanche 18 mai à La Chambre. Les enfants (et les parents qui le souhaitent) se prépareront le 12 avril et le 17 mai de 9 heures à 11 h 30 à

la maison paroissiale de La Chambre. (Le 17 mai, le père Singa sera présent et donnera aux enfants le sacrement du pardon.) La profession de foi sera célébrée le dimanche de Pentecôte, 8 juin, à La Chambre, par le père Viale. Ce jour-là auront lieu le baptême d'un bébé, une étape du baptême d'un enfant scolarisé et un appel à la confirmation. Le père Singa célébrera des messes à Saint-Colomban le 22 juin (*lire ci-dessus*) et le 29 juin, en présence des enfants du catéchisme, suivie, ce jour-là, d'un pique-nique familial. En marge de ces célébrations, différentes manifestations sont prévues : rencontre des équipes d'animation paroissiale, ouverture de l'église de Saint-Étienne-de-Cuines (les vendredis de mai à 16 h 45) pour permettre aux enfants et aux adultes de découvrir l'église, etc. – (C. Mayoux.)

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0715 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),

Ginette Paret (04-79-56-37-04)

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauvieu

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.

SOMMAIRE

NUMÉRO 167
MARS 2014

PAGE 2 :

- Municipales 2014 : les résultats et les nouveaux conseils municipaux.

PAGE 3 :

- Municipales 2014 : les programmes des nouvelles équipes. • Chiche !

PAGE 4 :

- La saison hivernale. • Brèves.
- Dixième anniversaire des Sybelles.

PAGE 5 :

- Quel financement pour l'office de tourisme ? • Brèves

PAGE 6 :

- La saison du club des sports.

PAGE 7 :

- L'Association des amis des Villards retrouve un président.

• AFP : des changements au conseil syndical.

PAGE 8 :

- Belledonne en veillées : histoires de ramoneurs.

• Chasse : l'ours de Barral. • Pêche.

PAGE 9 :

- Rencontre avec Christophe Hisquin, le Villarin qui chante en chinois.

PAGES 10 et 11 :

- Histoire : le ramonage : une spécialité villarinche ; relations entre patrons et apprentis ; à travers la presse de l'époque.

PAGES 12 à 15 :

- Comptes rendus des conseils municipaux et communautaire.

PAGE 16 :

- Carnet. • Distinction.

• Vie paroissiale.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauvieu

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.